

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1er vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2e vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1er secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FABRE	Michel	PS	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve (dès 19h00)	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 21h15)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	GERSON	Moïse	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>PDC</i>	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2019-08 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'845'000.-** destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers.
6. Délibération n° 2019-09 relative à la constitution de servitudes de superficie au profit de l'Office fédéral des routes (OFROU) en vue de construire, d'entretenir, de maintenir et de remplacer des parois antibruit sur diverses parcelles dont la parcelle 14'352 propriété de la ville de Meyrin.
7. Délibération n° 2019-06a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité. **Rapport de la commission des finances élargie** (C. Murciano, Ve).
8. Délibération n° 2019-07a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission des finances élargie** (C. Murciano, Ve).
9. Délibération n° 2018-29a relative à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la Fondation Qualité de vie de quartier (en cours de constitution), ou tout autre organisme poursuivant le même but d'intérêt public, sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de **CHF 267'000.-**. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (B. Lüthi, S).
10. Résolution 2019-02 présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union Démocratique du Centre, demandent la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale.
11. Résolution n° 2019-03 présentée par Esther Hartmann, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif veuille à ce que la levée des déchets ait lieu après 6h du matin.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.

14. Questions.

15. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2019-2020.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019**

La parole n'est pas demandée et **M. Tremblet** met aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention**.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

En premier lieu, **M. Tremblet** donne lecture du rapport de la commission de liaison du 6 mai 2019 tenue en présence de Mme Leuenberger et de M. Devaud pour le Conseil administratif, de M. Solai pour l'administration et de Mme Hentsch, verbaliste :

"A l'ordre du jour : discussion sur les rapports du budget et des comptes.

Le secrétaire général résume la situation et présente ce qui existe actuellement à savoir la possibilité de résumer un rapport si ce dernier est transmis au plus tard cinq jours avant la séance du bureau. La réalité étant tout autre puisque, souvent, ces rapports se bouclent que quelques heures avant leur lecture. Il précise également que l'art. 94 du règlement détaille ce que le rapport doit contenir et il ajoute aussi qu'un canevas et des instructions sont disponibles sur CMNET pour aider à leur rédaction.

Il fait également un comparatif avec quelques communes sur la manière de rendre ces deux rapports et force est de constater que les pratiques sont très différentes d'un endroit à l'autre. Il termine en expliquant que le Conseil administratif, après discussion, proposerait de rédiger un rapport complet ainsi qu'une synthèse qui serait lue en plénière mais c'est bien le rapport complet qui figurerait au procès-verbal de la séance plénière.

Les débats sont ouverts, plusieurs questions sont posées par les chefs de groupe présents, tant au secrétaire général qu'au Conseil administratif. Je vous laisse en prendre connaissance dans le procès-verbal de la commission qui est très complet.

On discute plusieurs solutions : limiter le temps de parole, limiter le nombre de page, la pertinence de faire un rapport complet et d'une synthèse soit un travail à double pour le rapporteur, un rapport qui contiendrait des prises de positions politiques plus que des détails chiffrés. Il est également constaté que la manière MCH2 de traiter

le budget et les comptes impose un changement puisque le niveau de détail que nous avons n'est plus le même.

Un commissaire s'interroge ensuite sur la manière de faire respecter une décision prise en commission de liaison puisque, à ses yeux, le seul outil contraignant est notre règlement. Il lui est répondu que nous appliquons bon nombre de décisions prise par cette commission, sans pour autant figurer au règlement, comme par exemple la fin des débats à 23h00. Il est discuté la possibilité d'adjoindre une annexe au règlement sans devoir le reprendre dans son ensemble puisque, si cela devait être le cas, il faudrait le faire valider ensuite par le Conseil d'Etat. Il pourrait y avoir la possibilité d'éditer un règlement d'application du règlement du Conseil municipal uniquement validé par une résolution du Conseil municipal.

Le temps avançant, je demande aux commissaires de préciser un peu les décisions à valider et, au final, les trois décisions suivantes sont prises par la commission :

1. la rédaction d'un rapport de synthèse en plus du rapport complet pour lecture en plénière : refusé à l'unanimité par 6 non;
2. la rédaction d'un rapport contraint par des directives de forme, en application du canevas déjà disponible : accepté à l'unanimité par 6 oui;
3. l'élaboration par la commission de liaison d'un règlement d'application du règlement du Conseil municipal après l'été : accepté à l'unanimité par 6 oui.

Une commission doit maintenant être convoquée en juin par le nouveau président, pour établir les principes de bases et la manière de travailler.

Deux divers concluent cette commission dont un formulé par moi-même qui demande à ce que les chefs de groupe rappellent à leurs commissaires que le code de bonne conduite qui est rappelé en début de chaque séance s'applique aussi sur les réseaux sociaux."

D'autre part, **M. Tremblet** annonce avoir reçu une lettre de remerciement de MEDAIR pour l'aide d'urgence de CHF 20'000.- accordée par le Conseil municipal à la population du Mozambique touchée par le cyclone Idai.

De plus, il fait part des invitations suivantes :

- assemblée générale du Cercle albano-meyrinois le 1^{er} juin 2019 à 20h00 à la Maison Vaudagne;
- assemblée générale de l'association Jardin des disparus le 5 juin à 20h00 au ForuMeyrin;
- assemblée générale de l'association Perspectives, association pour la promotion des arts visuels à Meyrin, le 17 juin à 18h30 au ForuMeyrin.

M. Tremblet signale encore avoir reçu un courrier d'un employé de l'administration qui quittera officiellement son poste le 30 juin 2019 mais a déjà été libéré de ses fonctions. Celui-ci a fait parvenir une lettre d'adieu à ses collègues, dans laquelle il fait part de quelques rancœurs et souhaite que ces points soient portés à la connaissance du Municipal. **M. Tremblet** indique qu'il en sera question au point 10 de l'ordre du jour.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Conseil administratif

Nous vous informons que Mme Leuenberger sera maire de la Commune du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, et que la vice-présidence sera occupée par M. Devaud.

Présentation du projet Riantbosson

Dans l'objectif de valoriser son entrée de ville sud ainsi que son foncier en droit distinct et permanent (DDP), la ville de Meyrin s'associe à la Coopérative d'entreprises l'Habrik pour développer un projet de bâtiment artisanal, coopératif et participatif, au chemin de Riantbosson n°5.

Initié avec les superficiaires actuels du terrain, les vétérinaires associés au Cabinet vétérinaire de Riantbosson, le projet vise à réaliser un bâtiment permettant de répondre à leurs nouveaux besoins tout en complétant le programme avec de nouvelles entreprises compatibles avec l'esprit développé par la coopérative l'Habrik et l'écoparc de la zone industrielle de Riantbosson (éco-responsabilité, synergies entre les occupants, mutualisation d'espaces et de services, etc.).

La démarche a été présentée au Conseil administratif en février et au propriétaire voisin Pfister/Arco Immobilien en mars 2019, qui lui ont tous deux accordé un bon accueil. Afin d'informer toutes activités intéressées par la dynamique de ce projet, la Coopérative l'Habrik en partenariat avec la ville de Meyrin, organise une séance d'information permettant de présenter les ambitions et la gouvernance de ce futur projet. Cette séance aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 20h30 au restaurant scolaire de l'Ecole des Boudines (rue des Boudines 10).

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 30 avril 2019, question de M. Boccard

Patinoire : matériau de sous-couche isolante

Lors de la commission des travaux publics, les couches de la nouvelle façade avaient été présentées, à savoir un isolant de couleur naturelle et une tôle aluminium dépliée 3D. L'isolant retenu, une laine de pierre compactée de la marque FLUMROC, ne nécessite pas de sous-couche de protection. Sa couleur est celle du matériau brut, à savoir un brun-beige qui s'apparente à la couleur bronze des tôles perforées qui recouvrent l'ensemble des trois façades refaites.

Patinoire : plantations au pied de la nouvelle façade

Les plantations et la structure de câbles ont été réceptionnées sans aucun défaut en mars 2019. Certains plants ont été fournis plus petits que d'autres, le marché ne pouvant répondre à cette demande précise à ce moment-là. Les 2 espèces choisies, la clématite blanche des montagnes (*Clematis montana* 'Grandiflora Alba') et la clématite violette de Jackman (*Clematis jackmanii*) atteignent au stade adulte des hauteurs de 5 mètres et plus. Elles iront donc flirter avec la corniche.

Après vérification sur place, il s'avère que la clématite blanche plantée n'est pas la variété qui a été demandée dans l'appel d'offres. Elle sera donc retirée et remplacée par celle de l'appel d'offres. Aussi, les plants qui n'ont pas pris ou qui n'ont pas la vigueur attendue seront remplacés au frais de l'entreprise.

A long terme, la végétalisation formera un écran végétal, de densité et hauteur variables en fonction de la vigueur des plantes et des conditions environnementales propres à chaque emplacement de la façade.

Séance du 30 avril 2019, question de Mme Deluermoz

Barrières entre le lac et le parking de la piscine des Vergers

Les barrières métalliques servant à protéger la zone humide située dans la partie basse du lac, entre l'avenue Louis Rendu et le parking de la piscine des Vergers, ont été mises en place provisoirement le temps que le bandeau végétal (arbres + arbustes) puisse être suffisamment développé pour remplir le rôle de protection naturelle de ladite zone. En fonction du développement actuel, ces barrières devraient être retirées d'ici au printemps 2020.

Séance du 30 avril 2019, question de M. Serrano

Places personnelles parking souterrain des Arbères

Au début du projet, lorsque la mutualisation des places (entre places locataires logements/activités et places visiteurs) a été discutée entre tous les propriétaires, les promoteurs privés ont accepté le principe à la condition qu'un certain nombre de places soit attribué pour les logements PPE.

Lors de ces discussions, aucun logement PPE n'était prévu par les promoteurs privés dans les tours, le parking des Sports n'a donc pas eu de places attribuées.

Pour rappel, le principe de mutualisation a permis « d'économiser » la construction de 225 places visiteurs (275 places prévues au PLQ, 50 places réalisées soit 18 places dans le parking des Arbères, 31 places dans le parking Vergers et 1 place dans le parking des Sports) au prix de CHF 40'683.- la place. Cela représente une économie globale de CHF 9'154'000.-.

Séance du 30 avril 2019, question de Mme Lüthi

Evacuation des déchets de jardins à Cointrin

Les conteneurs à déchets situés sur les écopoints sont destinés aux déchets de cuisine, ainsi que le mentionnent les pictogrammes affichés sur les conteneurs verts. En effet, compte tenu des espaces verts importants situés dans les quartiers

de villas, le dimensionnement des écopoints ne permet pas de déposer tous les résidus de gazon, de taille de haies ou d'arbres en des emplacements centralisés. Le dépôt de déchets de jardins sur les écopoints, notamment à même le sol, induit des situations d'insalubrité, voire de fermentations nauséabondes au cœur des zones habitées. C'est pourquoi le service de l'environnement effectue gratuitement tous les mardis la levée de ces déchets organiques devant chaque logement. Il convient toutefois que ces derniers soient déposés dans un conteneur adéquat, afin de permettre un vidage mécanisé dans l'auge du camion et éviter les atteintes à la salubrité publique inhérentes à des dépôts inappropriés.

Séance du 30 avril 2019, question de M. Hubert

Evolution du lac des Vernes

Un suivi biologique est effectué par un bureau spécialisé pour évaluer le développement et l'appropriation de cet espace par la faune locale, notamment les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les mammifères. De plus, un mandat a été attribué à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) pour analyser et contrôler la qualité de l'eau, en collaboration avec l'Office cantonal de l'eau. A ce stade, il apparaît que la prolifération des algues est due à un excès de nutriments, essentiellement de l'azote et du phosphore. S'agissant d'un milieu relativement jeune, il convient de le laisser se développer et trouver un équilibre adéquat, ce qui peut prendre plusieurs années. Un enlèvement mécanique des algues ne déploierait qu'un effet très limité dans le temps.

Séance du 30 avril 2019, question de Mme Deluermoz

Tables et bancs de pique-nique dans le parc des micocouliers

Des tables et bancs supplémentaires seront placés prochainement dans le parc des micocouliers situé derrière le centre commercial, afin d'augmenter la capacité d'accueil du public durant la belle saison.

M. Serrano aimerait avoir des explications sur le partenariat de la Commune avec la coopérative d'entreprises l'Habrik.

M. Tschudi rappelle que la Commune dispose d'un terrain dans l'écoparc de Riantbosson, sur lequel l'unique vétérinaire de Meyrin bénéficie d'un droit de superficie. Le Conseil administratif souhaite maintenir ce vétérinaire, lequel aimerait agrandir son cabinet mais ne dispose pas du capital financier nécessaire à cet effet. Pour résoudre cette problématique, il a été décidé de constituer une coopérative d'entreprises qui fonctionne sur le même principe qu'une coopérative d'habitation. Un plan a été établi et des discussions menées avec les voisins et il s'agit maintenant de trouver d'autres coopérateurs. Dans cette optique, une présentation sera faite le 23 mai prochain au restaurant scolaire de l'école des Boudines.

M. Gaetanino rappelle avoir demandé lors du Municipal du 12 mars dernier la liste des entreprises privées mandatées par la Commune pour le nettoyage de certains bâtiments ainsi que le coût payé à chaque société.

M. Devaud répond que ces informations seront fournies lors de la séance de juin pour autant qu'il n'y ait pas de problèmes de confidentialité.

En ce qui concerne la patinoire, **M. Boccard** croit se souvenir que le Municipal avait choisi de mettre une sous-couche brune sur une partie de la paroi et bleue sur l'autre partie, ceci afin d'éviter des problèmes d'eau. Or, il s'avère que la couleur n'a pas été respectée et qu'aucune sous-couche n'a été apposée. Il aimerait donc que le Municipal soit informé des changements avant les travaux et si ceci a permis des économies ou au contraire.

M. Tschudi répond que le résultat des travaux a été présenté à la commission des travaux publics après que ceux-ci aient eu lieu et se souvient qu'un commissaire a alors dit que de nombreux citoyens avaient trouvé extrêmement belle la nouvelle façade. Le président de la commission avait précisé que ce choix avait été fait par les membres de la commission mais **M. Tschudi** reconnaît que l'autre commission ayant étudié ce dossier n'en a pas été informée. Quant aux coûts, il pense que l'administration a fait des économies car le traitement avec la sous-couche bleue occasionnait un surcoût.

* * *

5. **Délibération n° 2019-08 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'845'000.- destiné à la réalisation de locaux d'exploitation pour l'entretien des terrains du centre sportif des Vergers**

En préambule, **M. Tschudi** rappelle que la commission des sports a validé en juin 2016 la construction de nouvelles infrastructures (terrains synthétiques E et F, nouveaux vestiaires, salle de musculation, buanderie ainsi que des locaux d'exploitation et d'entreposage des machines, du matériel du club et du service de l'environnement). Une analyse multicritères a permis de constater qu'il n'était pas adéquat de regrouper certains locaux et, d'entente avec la commission des travaux publics, il a été décidé de séparer les locaux pour le service de l'environnement des vestiaires pour le football. Un emplacement idéal a été trouvé à côté des tribunes du stade des Arbères, qui permettra de réduire les déplacements de machines et d'employés. De plus, au cas où le centre de voirie et horticole devait être déplacé, les nouveaux locaux pourront ainsi être d'une taille réduite.

M. Tschudi conclut en indiquant que le crédit demandé ce soir porte donc sur la partie CVH avec un hangar, des vestiaires, un réfectoire et des locaux techniques incluant des ateliers pour huit employés s'occupant plus spécifiquement des équipements sportifs.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission des travaux publics.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** met au vote le renvoi de la **délibération n°2019-09** à la **commission des travaux publics**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

(Arrivée de Mme Hartmann et M. Cornuz)

6. **Délibération n° 2019-09 relative à la constitution de servitudes de superficie au profit de l'Office fédéral des routes (OFROU) en vue de construire, d'entretenir, de maintenir et de remplacer des parois antibruit sur diverses parcelles dont la parcelle 14'352 propriété de la ville de Meyrin**

M. Tschudi explique que cette délibération concerne la bordure sud de l'autoroute à Cointrin, qui est actuellement en zone de développement et où la fiche PSIA interdit toute construction de logements, zone qui, précise-t-il, n'est pas concernée par les référendums en cours. Cette délibération a pour but de rendre possible la construction de nouvelles parois antibruit à la charge de l'OFROU (Office fédéral des routes) afin de protéger le quartier de Cointrin du bruit de l'autoroute.

Il ajoute que les parois antibruit actuelles devraient donc être déplacées mais les nouvelles parois ne seront aménagées que dans la mesure où les trois projets suivants se concrétisent :

1. L'enfouissement de la ligne à haute tension dans la même tranchée que Genilac (réseau de chaleur qui tire parti des eaux du lac); l'enfouissement de cette ligne est obligatoire pour que le nouveau quartier d'activités (équipements sportifs et espaces publics) dénommé "Vitrine économique de l'aéroport" (VEA) puisse être réalisé; les coûts de cet enfouissement seront pris en charge par les propriétaires et promoteurs de la VEA.
2. Pour ce faire, un plan localisé de quartier doit être adopté; celui-ci est en cours d'élaboration et devra préavisé par le Conseil municipal puis validé par le Conseil d'Etat. Les premières esquisses du PLQ et du projet VEA ont déjà été présentées aux conseillers municipaux dans le cadre du Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, lequel a été adopté avant que le Conseil se prononce sur les modifications de zones qui font l'objet de deux référendums.
3. L'élargissement de l'autoroute et la réalisation de voies d'accès facilitées à l'aéroport pour les transports individuels motorisés.

M. Tschudi mentionne que, en fonction du projet définitif, l'ampleur et la localisation précise des parois antibruit peut encore varier et c'est pourquoi il est proposé de radier ou constituer différentes servitudes au profit de l'OFROU. Cet office s'est engagé à renoncer aux servitudes dont il n'aurait pas besoin pour la construction des parois antibruit mais il souhaite avoir la certitude de pouvoir les réaliser si nécessaire.

M. Tschudi précise que deux servitudes seraient accordées gratuitement à l'OFROU, l'une sur une parcelle située sur le domaine privé communal à l'est du projet VEA, le long de l'autoroute et en bordure du petit parc de Cointrin. La deuxième parcelle se trouve sur le domaine public communal, en bordure du chemin Emile-Taddéoli. Il ajoute que la Commune accepterait également de radier deux servitudes se situant sur le domaine privé, le long de l'aéroport, qui avaient pour but d'empêcher toute construction, ceci moyennant une contrepartie financière de CHF 18'700.-.

M. Tschudi résume la situation en relevant que la Commune accepterait donc de constituer des servitudes au profit de l'OFROU conditionnées à la réalisation de l'enfouissement de la ligne à haute tension et du projet de la vitrine économique de l'aéroport (VEA). Deuxièmement, la Commune accepte de radier des servitudes à son profit moyennant une contrepartie financière, ceci étant également conditionné à la constitution du plan localisé de quartier que le Municipal devra avaliser. Troisièmement, aussi longtemps que les parois antibruit ne seront pas d'actualité, rien ne changera mais l'assurance que la Commune accepte de radier et constituer ces servitudes permet à l'OFROU de poursuivre le projet.

Enfin, il tient à relever que ce dossier a nécessité de la part d'un collaborateur du service de l'urbanisme et de la mobilité sept mois de travail et d'échanges avec les SIG, l'OFROU, l'Etat et les propriétaires. De plus, CHF 4'000.- de frais juridiques ont été investis pour garantir les intérêts communaux. Ceci a également permis de clarifier un imbroglio foncier entre la Commune, l'Etat, la Confédération et les propriétaires privés dans ce secteur, ce qui permet d'anticiper les futures opérations.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose le vote immédiat.

La parole n'étant pas demandée, **M. Tremblet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité** et il ouvre donc le débat.

M. Serrano annonce que le PLR n'a pas compris pour quelle raison cette requête était présentée maintenant alors que les chantiers concernés sont prévus dans un lointain avenir. Il aimerait donc avoir le planning de l'OFROU. En outre, ses collègues de parti ont des difficultés à comprendre où se situent exactement les servitudes sur les plans.

M. Tschudi répond que les entreprises concernées par les deux projets (VAE et ligne enfouie) engagent des frais importants et l'OFROU a donc voulu s'assurer d'obtenir les servitudes précitées au moment où les projets se concrétiseront. Toutefois, la Commune a clairement fait savoir que l'octroi des servitudes serait annulé si les projets précités ne se réalisaient pas.

Il note que l'OFROU n'a pas encore de planning précis puisque ceci dépend de plusieurs facteurs, à savoir l'avancée du projet Genilac et l'enfouissement de la ligne à haute tension, ce qui ne se fera que si les promoteurs ont l'assurance que le projet VEA se réalise.

Quant à la troisième question, il indique qu'une des parcelles se situe entre le petit parc et l'autoroute du côté de l'avenue Louis-Casaï et l'autre vers le chemin Emile-Taddéoli. Les deux dernières se trouvent sur le domaine privé, entre les villas et l'autoroute. Ceci n'a pas beaucoup d'importance dans la mesure où, lors de l'examen du PLQ, la localisation exacte et l'ampleur des parois antibruit seront disponibles.

M. Serrano aimerait néanmoins savoir précisément quelles parcelles sont concernées, en particulier la parcelle n°14'352 qu'il n'est pas possible de situer clairement sur les annexes de la délibération.

M. Tschudi ne peut répondre mais rappelle que les parois antibruit ne seront construites que si nécessaires. Personne n'a le détail du projet actuellement et seule la réalisation du projet VEA permettra de déterminer l'emplacement exact des parois antibruit.

M. Serrano précise que le PLR n'est pas opposé à cette requête mais veut juste savoir quelles parcelles sont touchées.

Les annexes de la délibération sont agrandies sur l'écran et **M. Tremblet** note que la parcelle n°14'352 constitue en fait une languette qui se termine le long de l'autoroute et sur laquelle se trouverait le dernier tronçon de la paroi antibruit.

M. Devaud rappelle que la Commune avait envisagé la réfection de la piscine de Cointrin, ce que le Conseil d'Etat avait refusé en raison d'un projet d'agrandissement de parking sur l'autoroute. Il note que la parcelle n°14'352 est très étroite et part de l'avenue Louis-Casaï en mentionnant que la Commune souhaitait la conserver en vue d'éventuelles négociations. Toutefois, il est clair qu'il sera impossible d'y réaliser quoi que ce soit, ceci d'autant moins qu'il est prévu d'y faire passer une route d'accès pour les bus. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été décidé de supprimer les deux terrains de tennis de Cointrin.

M. Jimenay demande si une commission sera convoquée lorsque les travaux seront envisagés.

M. Tschudi répond qu'il n'y aura pas de commission pour traiter des servitudes et des parois antibruit mais uniquement pour discuter du PLQ qui ne cesse actuellement de varier.

M. Jimenay aimerait savoir si les travaux auront déjà été effectués quand la commission sera convoquée pour discuter du PLQ. En effet, il se demande si la commission ne devrait pas se prononcer sur le type et l'emplacement des parois.

M. Tschudi répond que ces parois sont uniquement du ressort de l'OFROU. Il rappelle néanmoins que rien ne se fera si le projet VEA ne se concrétise pas et que celui-ci ne peut pas se réaliser aussi longtemps que le PLQ n'aura pas été adopté.

Par contre, la commission ne discutera pas des parois antibruit ni des détails de l'enfouissement de la ligne financés par les promoteurs et propriétaires privés mais de l'emplacement des espaces publics, de ce qu'il faut aménager sur la place Emile-Taddéoli, de la hauteur des immeubles, etc.

Mme Lüthi fait part de la position du parti socialiste :

"La zone sud de l'aéroport située en bordure de l'autoroute est vouée à un développement très important suite au projet de construction de la vitrine économique de l'aéroport. Notre commune est très concernée par ce projet qui verra le jour très prochainement. D'une part parce que l'aéroport se trouve en bonne partie sur son territoire et, d'autre part, parce qu'elle est propriétaire de la parcelle n°14'352 située dans la zone visée par le développement et par la présente délibération. Il est donc dans notre intérêt de soutenir ce projet dans son évolution et de mettre tout ce qui est dans notre œuvre pour qu'il puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

De plus, ces servitudes au profit de l'OFROU ont l'avantage d'anticiper pour faire face à toute problématique liée aux bruits pouvant émerger lors de la réalisation du projet.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que notre commune est non seulement déchargée de tous frais incombant aux servitudes nécessaires pour l'évolution de ce projet, mais elle est aussi indemnisée.

Le parti socialiste soutient donc cette délibération et invite toutes les autres partis à faire de même."

Il n'y a plus de demande de parole et **M. Tremblet** met donc aux voix la **délibération n°2019-09**

relative à la constitution de servitudes de superficie au profit de l'Office fédéral des routes (OFROU) en vue de construire, d'entretenir, de maintenir et de remplacer des parois antibruit sur diverses parcelles dont la parcelle 14'352 propriété de la ville de Meyrin

Vu les prochaines évolutions et constructions qui vont voir le jour dans le périmètre sud de l'aéroport le long de l'autoroute;

Vu le partenariat « Axe Stratégique Réseau » (ASR) établi entre l'Etat de Genève, la société Meyrlis SA, représentant divers promoteurs immobiliers, et l'aéroport international de Genève qui ont pour objectif l'enfouissement de la ligne 220KV Foretaille-Verbois le long de la façade sud de l'aéroport international de Genève, ainsi que le développement du réseau GENILAC, opéré par SIG qui en sera propriétaire;

Vu que la société Meyrlis SA souhaite profiter de la réalisation de l'ASR pour permettre le développement du projet dit «Vitrine Economique de l'Aéroport» (VEA) visant à créer de nouvelles surfaces d'activités dans ce périmètre;

Séance du 21 mai 2019
tenue en séance ordinaire

Vu que les projets ASR et VEA s'inscrivent en bordure de l'autoroute, l'Office fédéral des routes (OFROU) a considéré nécessaire de mettre en place des servitudes lui garantissant la possibilité de réaliser des parois antibruit (PAB), si celles-ci s'avèrent nécessaires dans le cadre de possibles projets d'augmentation de la capacité autoroutière et aux endroits où les futurs bâtiments du projet VEA ne rempliraient pas suffisamment leur fonction attendue de protection contre le bruit autoroutier;

Vu la difficulté aujourd'hui d'évaluer l'obligation de réaliser les PAB et leur longueur, ainsi que l'évolution de la capacité autoroutière, mais l'obligation pour mettre en œuvre les projets ASR et VEA que l'OFROU bénéficie de la garantie de pouvoir réaliser les PAB si elles devaient s'avérer nécessaires;

Vu les deux plans de servitudes de superficie, établis par le bureau Géomètres associés Ney et Hurni SA, ingénieur géomètre officiel, datés du 29 mai 2018, qui pourraient encore être légèrement modifiés, soit le plan n°1 : petite assiette et le plan n° 2 : grande assiette, qui comprennent tous les deux une bande de réserve d'un mètre de large qui portent sur les parcelles n^{os} 13'817, 13'819, 13'820, 13'257, 13'259, 13'245, 13'421, 11'451, 11'452, 11'453, 11'454, 11'455, 11'771, 14'405 et 14'352 de Meyrin et qu'au milieu de ces parcelles se trouve la parcelle de dp 13'713;

Vu que ces servitudes pourraient, après leur constitution, encore subir des modifications de leur assiette si des constructions sont réalisées sur les fonds servants avant la réalisation des PAB, du fait de la démonstration qu'elles permettent de respecter les normes OPB en matière de protection contre le bruit de l'autoroute applicables;

Vu l'engagement de l'OFROU de radier l'une des deux servitudes créées qui ne sera en définitive pas retenue pour sa réalisation;

Vu que les coûts de construction, d'entretien, de maintenance, de remplacement et d'adaptation des PAB sont à la charge de l'OFROU;

Vu que la ville de Meyrin est propriétaire de deux parcelles dans le périmètre concerné situé le long de l'autoroute, soit la parcelle 14'352 appartenant au domaine privé communal et la parcelle dp 13'713 ; cette dernière pouvant être impactée par la PAB, mais qui ne sera pas grevée dans la mesure où elle appartient au domaine public communal et que cela nécessiterait une loi du Grand Conseil pour la grever, alors même que ce mur est un équipement public de route réalisé par la Confédération;

Vu les restrictions de droits à bâtir RS 46257 et 46259 qui grèvent respectivement les parcelles 13'817 et 13'819 de Meyrin constituées en faveur de l'Etat et de la ville de Meyrin qui peuvent être radiées moyennant le versement de deux indemnités à l'Etat et de deux indemnités à la ville de Meyrin (CHF 9'520.- et de CHF 9'180.-) si un PLQ est adopté par le Conseil d'Etat dans ce périmètre;

Vu l'intérêt pour la ville de Meyrin que les projets dans le périmètre de l'aéroport puissent se développer et que la mise en place de PAB soit coordonnée avec lesdits projets;

Vu les négociations menées entre les différentes parties à l'acte notarié et en particulier l'OFROU, l'Etat de Genève, Swissgrid SA, Meyrlis SA, ainsi que divers propriétaires privés;

Vu le projet d'acte notarié élaboré par Me David Lacin, notaire, pour la constitution des servitudes de superficie et la radiation des servitudes de restriction de bâtir précitées;

Vu que l'entier des honoraires, frais et émoluments en lien avec cette opération ne sont pas à la charge de la ville de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2019,

D E C I D E

**PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE
à la majorité qualifiée**

1. d'accepter de constituer, à titre gratuit, en faveur de l'OFROU deux servitudes de superficie grevant la parcelle n°14'352, propriété de la ville de Meyrin, conformément aux plans de servitude n°1 et n°2 du 29 mai 2018, qui pourraient encore être modifiés, pour une durée indéterminée, dont l'exercice est cédé au superficière en vue de construire, d'entretenir, de maintenir, de remplacer et d'adapter des parois antibruit (PAB),
2. d'accepter de radier les servitudes de droits à bâtir RS 46257 et 46259 qui grevent respectivement les parcelles 13'817 et 13'819 de Meyrin constituées en faveur de l'Etat et de la commune de Meyrin moyennant l'adoption d'un PLQ et moyennant le paiement des indemnités de CHF 9'520.- et de CHF 9'180.- soit au total CHF 18'700.-,
3. de comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats,
4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres/le maire pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires,

* * *

7. **Délibération n° 2019-06a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité. Rapport de la commission des finances élargie (C. Murciano, Ve)**

et

8. **Délibération n° 2019-07a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances élargie (C. Murciano, Ve)**

Mme Murciano fait part du rapport des commissions des finances élargies des 2, 7 et 8 mai 2019, tenues sous la présidence de M. Amato et en présence du Conseil administratif in corpore, et de Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances :

"Cette année, le rapport des comptes 2018 a été un véritable défi; en effet, premier exercice selon le modèle comptable MCH2 et premier rapport contraint par des directives de forme. C'est pourquoi, je me permets de débiter par des remerciements, car si d'aventure le temps imparti par la commission de liaison ne me permettait pas sa lecture complète, au moins je serais rassurée, toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin pour son élaboration auront été remerciées.

Merci au Conseil administratif pour son excellente gestion, sa stratégie de réévaluation des recettes fiscales extrêmement bien anticipée qui a permis de maintenir des services et des prestations de qualité à la population meyrinoise. Merci à Mme Favre de Oliveira ainsi que toute son équipe pour le travail colossal qu'ils ont fourni. Ils ont bravé vents et tempêtes pour nous livrer une documentation et une présentation de qualité selon le nouveau système comptable MCH2. Qu'ils soient remerciés pour leur dévouement et leur implication. Merci à Mme Hentsch, notre fée des procès-verbaux, qui a surfé sur pas moins de six séances en relatant chiffres, questions, débats, votes et prises de positions afin que le rapport puisse s'en inspirer. Et bien sûr, je ne saurais oublier notre excellent président de la commission des finances, M. Amato, qui a orchestré de mains de maître les débats. Sa lecture comptable et sa vision financière sont d'une pertinence appréciée de tous.

Les comptes 2018 bouclent sur un excédent de CHF 7'057'492.-; il apparaît que les revenus sont supérieurs de 4% alors que les charges sont inférieures au budget de 2%. Il est important de préciser que cet excédent comprend des éléments pour un montant de CHF 5'261'852.- liés à la taxe professionnelle, lié à une provision établie en 2015 et des recettes spécifiques et non récurrentes de 2016-2017. Si nous faisons abstraction de ces éléments, le résultat de l'année se monte à CHF 1'795'639.55.

Le retraitement et classement des immobilisations du patrimoine financier induit par le nouveau règlement MCH2 a permis d'évaluer à la valeur du marché tous les terrains et bâtiments que possède la Commune, ce montant de réserve représente un montant de CHF 69 millions et permet à la Commune une très bonne capacité d'engagement pour ses investissements futurs.

L'estimation à la hausse des recettes fiscales 2018 afin de poser un budget équilibré, tenant compte de l'ensemble des nouvelles charges liées au développement et ceci sans hausse fiscale, a été un excellent calcul. Les recettes fiscales 2018 sont 12% supérieures à l'estimation fiscale établie par le Canton.

Les principales modifications enregistrées avec MCH2 portent également sur les provisions. Un grand nombre de retraitements a été effectué pour respecter les nouvelles normes. Une séparation entre les provisions à long terme et celles à court terme a été opérée.

Pour la première fois cette année et pour répondre aux obligations des nouvelles normes MCH2, des provisions pour heures supplémentaires et vacances ont été comptabilisées. Le total pour 2018 ainsi que les années précédentes s'élève à CHF 1'628'622.- pour 353 EPT (équivalent temps plein) soit 31'320 heures. Ce chiffre est énorme, il représente environ 4% de la masse salariale totale et indique un important sous-effectif. Les autres provisions comprennent une recapitalisation de la CPEG pour le personnel du GIAP.

Les investissements en 2018 représentent un montant de CHF 33 millions. Nos investissements entraînent bien évidemment des charges et des recettes sur les comptes de fonctionnement. L'augmentation nette de CHF 21 millions s'explique par des investissements de plus de CHF 40 millions, CHF 7 millions de recettes et environ CHF 12 millions d'amortissement. L'emprunt a quant à lui augmenté de CHF 15 millions en 2018 liés aux investissements en cours.

La cour des comptes a décidé que la partie des investissements devait être prise sur les résultats cumulés des années précédentes et non sur le résultat de l'année en cours. C'est la fortune des années précédentes qui finance les investissements.

Les fonds d'art et d'énergie sont alimentés selon le règlement à 2% sur les délibérations votées en 2018 et basculés en fin d'année du compte de résultat au compte de capital propre. Mme Favre de Oliveira observe que le règlement décidé pour l'alimentation de ces fonds est compliqué et pas forcément approprié. Elle suggère donc que, lors de la prochaine législature, les conseillers municipaux reprennent l'étude du règlement de ces fonds.

Il faut relever que les nouvelles normes MCH2 ont impliqué un grand nettoyage dans les investissements qui a permis de clôturer un bon nombre de délibérations dormantes. MCH2 exprime en effet la volonté de l'Etat que les communes ne conservent pas des délibérations ouvertes indûment sur de trop longues périodes, quitte à fermer une délibération pour la rouvrir plus tard.

Avec les annexes 5, 13 et 14 présentées, l'étude des investissements est terminée.

Il est suggéré aux commissaires de préaviser la délibération n°2019-07 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de le couvrir. Cette délibération concerne la réalisation du nouveau Jardin Robinson votée en 2014.

Elle clôture avec un solde négatif de CHF 108'396.11 et, pour couvrir ce dépassement, la commission doit se prononcer sur l'ouverture d'un crédit d'engagement et l'amortissement de cette dépense jusqu'en 2046, mais le dépassement n'excédant pas 10% du montant initial, sa clôture peut être annoncée dans les communications sans être expliquée.

Cette délibération est acceptée par 9 oui (2 PS, 2 VERTS, 2 PDC, 1UDC, 2MCG) et 2 abstentions (2 PLR).

Nous passons à la lecture des comptes de résultats qui seront abordés à 2F2N (2 fonctions/2 natures).

Un commissaire propose que les comptes soient abordés sous la forme 8F/3N et que les questions se limitent aux plus grands écarts de plus de CHF 300'000.- ou de 10%.

*Le président propose à la commission des finances de se prononcer sur cet objet : **examen des comptes sous la forme 8F/3N par question : cette proposition est refusée par 7 non (2PDC, 2PLR, 1UDC, 2MCG) et 4 oui (2PS, 2 Verts).***

L'étude détaillée des comptes est le terrain de prédilection de certains commissaires qui se complaisent à relever des augmentations minimales au lieu de reconnaître les excellents résultats sur les recettes ou les économies réalisées sur les charges.

Les recettes ont augmenté de 13% et nos charges de 8%, ces excellents résultats prouvent la rigueur et la maîtrise de notre Conseil administratif sur la gestion de l'exercice 2018.

La délibération d'approbation des comptes « dans leur intégralité » porte sur les annexes 1 à 18 qui doivent obligatoirement être présentées et formellement approuvées.

Avant de passer au vote de la délibération n°2019-06, un temps de parole a été donné à chaque groupe politique afin de s'exprimer à chaud et donner un préavis sur les comptes 2018.

Tous les groupes se sont exprimés sauf l'UDC.

Les socialistes pensent que les comptes seront approuvés. Les recettes fiscales en augmentation démontrent une excellente gestion du Conseil administratif confirmée par CHF 1,5 million de boni. Ils font le constat d'un argent public utilisé à bon escient et remercient le Conseil administratif et l'administration pour leur excellente gestion et sont fiers d'être citoyens meyrinois.

Les Verts approuveront également les comptes. Ils saluent l'excellent travail, la clarté et la rigueur de la présentation. Néanmoins, ils ont éprouvé une certaine frustration; ils estiment que trop d'importance est donnée à certains points de détails qui occultent une vision d'ensemble. Ils remarquent également que le personnel travaille à flux tendu au sein de la Commune et ils saluent le travail exceptionnel de Mme Favre de Oliveira et l'excellente gestion du Conseil administratif.

Pour le PLR, il y a un temps d'étude et un temps de discussion. Le dossier a été bien expliqué mais ils restent interloqués par certains dépassements. Ils constatent que la Commune se porte bien et que l'argent est bien géré. Ils remercient le Conseil administratif et ils voteront très certainement les comptes en plénière.

Pour le PDC, les chiffres sont réjouissants, un travail colossal a été fourni par l'administration. C'est un "gros boulot" d'essayer de comprendre comment cela fonctionne. Ils remercient Mme Favre de Oliveira pour son intelligence de management en demandant à son service d'effectuer des heures supplémentaires afin de pouvoir boucler les comptes en MCH2. Au vu de l'ensemble des chiffres, il est impossible de désapprouver.

Pour le MCG, on ne peut que relever la bonne gestion des finances présentées. Ils remercient Mme Favre de Oliveira et son équipe pour les séances positives et divertissantes, qui ont même permis au MCG de "comprendre pas mal de choses" et de constater la transparence des chiffres. Le MCG votera pour la transparence.

La délibération n°2019-06, sur proposition du Conseil administratif, relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité est approuvée par 7 oui (2PS, 2 Verts, 2 PDC, 1UDC, 2MCG et 2 abstentions : 2 PLR).

L'étude des comptes étant terminée, Mme Favre de Oliveira nous a livré un petit cadeau sous la forme d'un tableau fournissant les chiffres clés de l'évolution de la Commune de 2014 à 2018 sous divers aspects, que je vous invite vivement à consulter sur CMNet."

(Applaudissements)

M. Serrano est satisfait du rapport de Mme Murciano mais affligé que celui-ci comporte des commentaires et mentions d'ordre politique qui ne devraient pas figurer dans ce type de rapport.

En premier lieu, **Mme Girardet** appuie la remarque de M. Serrano. Elle poursuit en faisant part de la position du MCG :

"Tout d'abord, un grand merci à Mme Murciano pour son excellent rapport. Plus c'est court, mieux c'est. Bravo pour votre condensé. Un grand merci également à Mme Favre de Oliveira et à son service financier par la clarté des comptes et des documents présentés. Un merci particulier au Conseil administratif pour les réponses apportées aux questions lors de l'étude des comptes et merci à Mme Hentsch, la verbaliste, qui transcrit toujours les séances avec une grande exactitude.

L'examen des comptes s'est déroulé rapidement puisqu'en six séances, tous les conseillers municipaux ont pu participer à son étude en séances des finances élargies. J'espère que le président Amato ne reviendra pas l'année prochaine avec une énième proposition de réserver les débats aux seuls commissaires de la commission des finances. Cette requête est incongrue dès lors qu'une demande générale de la population va dans le sens de plus de transparence et d'informations sur les dépenses publiques.

Cette année 2018 a été secouée par les affaires des dépenses inconsidérées et scandaleuses des deniers publics par des conseillers administratifs de la ville de Genève. Notre Conseil a donc pu constater qu'à Meyrin, on pouvait vérifier ouvertement ses comptes 2018 en toute transparence et que les dépenses trouvent une justification budgétaire.

Les comptes 2018 bouclent avec un excédent de plus de CHF 7 millions. Ce n'est pas vraiment une surprise. Les années se suivent et les excédents s'accumulent. Souvenez-vous : en 2016 (l'année de l'augmentation du centime additionnel) CHF 14,5 millions sont perçus en trop. Aux comptes 2017, ce sont CHF 3 millions qui débordent de la caisse communale. Avec les CHF 7 millions supplémentaires de boni des comptes 2018, la commune de Meyrin a encaissé CHF 30 millions d'impôts d'excédents accumulés en cinq ans. En d'autres termes, les contribuables meyrinois ont payé CHF 30 millions d'impôts de trop puisque cette somme n'était pas prévue dans les budgets de fonctionnement de 2014 à 2018.

On se souvient pourtant que le Conseil administratif s'était battu avec toute son énergie contre le référendum du budget 2018. Aujourd'hui, les comptes 2018 démontrent à l'évidence que ce budget était un petit peu trompeur : il minimisait les futures recettes tout en gonflant artificiellement les charges à venir. En effet, par rapport au budget 2018, les revenus 2018 sont de 4% supérieurs et les charges de 2% inférieures.

S'il est juste de relever que des économies ont été réalisées au chapitre des charges, il faut toutefois constater que les dépenses ont augmenté de CHF 7,5 millions, soit 8% en une année. L'augmentation de la population (5%) ne peut être une explication de cette envolée des dépenses, puisque des recettes supplémentaires l'accompagnent aussi. Le Conseil administratif a bien essayé de relativiser le montant excessif de cet excédent mais ses explications nous ont peu convaincus.

Le nouveau système de présentation MCH2 n'a rien à voir avec ce boni. "Des éléments spécifiques en non-récurrents liés à la taxe professionnelle" seraient la cause de ce boni excédentaire ? On n'y croit pas tellement et pas davantage d'ailleurs à l'effet "post numerando" mis en place depuis le début du siècle. On sait par expérience que les recettes rétroactives d'impôts des années précédentes sont récurrentes et habituelles. Selon le Conseil administratif, seul le montant de CHF 1,8 million serait un excédent réel et durable des comptes 2018. Prenons-le au mot dans ce cas et exigeons un budget 2020 avec une diminution de 1 centime additionnel dont la valeur est équivalente à CHF 1,8 million.

Cet excédent de CHF 7 millions aurait encore pu être plus important sans une astuce comptable "rendue possible avec MCH2" en provisionnant CHF 1,6 million pour des *heures supplémentaires et des vacances non prises au 31 décembre 2018*. Nous aurions préféré que le Conseil administratif mette en place une réserve conjoncturelle comme celle proposée par le MCG en 2017 déjà afin d'y déposer en toute transparence des montants en prévision des effets des lois RFFA votées ce dimanche 19 mai 2019.

De toute évidence, la commune de Meyrin va accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises également et avec elles de nouvelles recettes. Il ne faudrait toutefois pas que les charges de l'augmentation de la population, additionnée de l'explosion de la somme (CHF 8 millions) rétrocedée aux communes françaises (+ 16% en 5 ans) se fasse au détriment de la qualité de vie.

Pour conclure, le groupe MCG estime qu'il est de son devoir d'accepter ces comptes 2018. Il constate néanmoins que l'augmentation des impôts de 2016 n'était absolument pas nécessaire, ni justifiée. Pour les budgets 2020 et suivants, le MCG réclame une baisse des centimes additionnels avec la création d'une réserve conjoncturelle comme celle qui a été judicieusement créée en ville de Genève. MCH2 l'autorise à présent... Meyrin doit en profiter en vue des années plus difficiles à venir. Merci pour votre écoute."

Avant de donner lecture de la position de son groupe, **M. Fabre** tient à dire à M. Serrano qu'il se permettra de faire un peu de politique dans sa prise de position, et à Mme Girardet qu'il n'est absolument pas d'accord avec ses propos mais que ce débat aura lieu lors du budget l'an prochain, en précisant que le PS demandera à nouveau que l'examen des comptes se fasse dans des commissions non élargies.

Il poursuit :

"Nous souhaitons en préambule remercier Mme Murciano pour son excellent rapport tenant compte des remarques de la commission de liaison. Le groupe socialiste souhaite adresser ses plus vifs remerciements au Conseil administratif, à Mme Favre de Oliveira et son équipe, pour cette présentation de haut vol dans un premier exercice en MCH2. Les documents présentés et la tenue des commissions ont été remarquables, avec également nos remerciements au président de la commission, le très bon M. Amato. Les comptes sont l'occasion de disséquer "post-mortem" la tenue et le fonctionnement de l'administration, mais également de transmettre à toute l'administration nos sincères remerciements pour cet exercice 2018.

La ville de Meyrin boucle l'exercice 2018 avec un excédent de plus de CHF 7 millions en tenant compte de recettes non récurrentes. Les charges sont maîtrisées avec CHF 1.7 million de non dépensé, les recettes sont correctement évaluées, les investissements de CHF 33 millions nets et la dette à hauteur de CHF 40 millions sont autant de signes de la bonne santé financière de la Ville.

La Confédération et le canton ont approuvé dimanche dernier la RFFA; les beaux jours sont probablement derrière nous, avec une volonté affichée de la droite libérale de lorgner sur les excédents des communes, de transférer des charges sur les communes pour absorber les trous, avec des attaques sur la taxe professionnelle et le transfert du SIS, il est probablement évident que ces comptes, ma foi fort réjouissants, ne vont pas perdurer. Je n'ose même pas imaginer que nous allons peut-être nous retrouver dans la même situation que certaines communes vaudoises qui doivent appuyer à fond sur la pédale du frein et mettre en veilleuse les investissements.

Pour revenir sur les recettes, nous souhaitons ici remercier vivement le Conseil administratif pour sa clairvoyance dans l'estimation des rentrées fiscales. Avec l'aide du service de Mme Favre de Oliveira, vous avez fait les bons choix et votre vision était la bonne. Cette vision est celle qui fait avancer la Commune; nous pouvons également compter sur ces estimations pour, dans le futur, ajuster la taille de l'administration aux besoins réels et éviter le budget d'arrêt sur image de 2019 que nous avons critiqué en octobre 2018.

Globalement, la présentation MCH2 devrait nous permettre un débat plus politique, qu'un débat tatillon sur des détails de lignes. Notre Conseil doit également trouver son équilibre dans ce domaine. Certaines commissions ont été, à notre avis, un peu fastidieuses et certains se sont noyés dans une rivière de détails. Le débat doit être politique, global et non se focaliser sur les rames de papiers A4 ou les stylos du budget. Notre rôle, et j'ai l'impression de me répéter d'année en année, est de fixer des budgets globaux, de définir des priorités politiques et d'avoir confiance dans l'administration pour son exécution. Si, dans une certaine limite, certaines sommes non dépensées par tel service sont utilisées ailleurs, ce n'est pas dramatique. Le budget est un exercice complexe qui se fait dans une marge d'erreur et non une science exacte, et une certaine flexibilité doit être acceptable.

Je souhaiterais finir sur certains chiffres cités par Mme Favre de Oliveira, l'évolution de la population, l'évolution des recettes et des charges, ainsi que l'évolution des ETP de la mairie. Ces chiffres sont pour nous en parfaite concordance; effectivement, les ETP sont bien plus hauts que l'évolution de la population mais, hors

petite enfance, ce n'est plus le cas ! Et pour m'attarder sur la petite enfance, c'est un choix politique unanime de ce Conseil d'y accorder une attention particulière. Nous avons construit deux crèches et, par voie de conséquence, nous devons y apporter le personnel nécessaire, de mémoire 90 ETP en deux ans. Malgré ceci, nous avons une liste d'attente de 300 familles et nous n'arrivons pas à satisfaire la croissance de notre ville, nous veillerons à remettre l'ouvrage sur le métier. Pourquoi je m'attarde sur ce chiffre des ETP, car celui-ci a été attaqué en référendum par la droite disons dure de notre parlement; au vu des chiffres de croissance, au vu des comptes et en étudiant de manière attentive les ETP hors petite enfance, vous aviez totalement tort et le Conseil administratif avait totalement raison.

Nous allons voter favorablement aux deux délibérations des comptes et invitons les autres groupes à faire de même. Merci de votre écoute."

Mme Murciano tient à répondre aux remarques exprimées quant à son rapport plus politique qu'habituellement, en faisant remarquer que celles-ci figuraient dans les procès-verbaux de commission et qu'elle n'a fait que résumer les discussions. Si certains ont des exemples concrets à lui fournir, elle les invite à lui adresser un courriel.

M. Cornuz donne lecture de la position des Verts :

"A l'issue du processus d'étude des comptes de l'année 2018 en commission des finances, nous pouvons clairement rejoindre la majorité des groupes qui se sont exprimés en commission, et nous satisfaire du résultat présenté. Une majorité a en effet adressé un coup de chapeau tout particulier au Conseil administratif qui a fait un très bon travail d'évaluation en ajustant les estimations de rentrées fiscales fournies par l'administration fiscale cantonale, grâce à sa bonne connaissance des réalités communales observables "sur le terrain". Les rentrées exceptionnelles de l'année écoulée ne doivent toutefois pas occulter le fait que, sans ces rattrapages, le bilan est positif avec un écart limité à seulement 1,5% en notre faveur. Preuve, s'il en fallait une, qu'il n'y avait aucune raison valable de lancer un référendum sur le budget 2018.

Nous savons toutefois que l'avenir ne nous permettra pas toujours des résultats aussi réjouissants. Les résultats de la votation de ce dimanche, notamment les volets fédéraux et cantonaux de la réforme sur la fiscalité des entreprises, vont inmanquablement creuser un trou des plus conséquents dans les recettes fiscales communales des personnes morales. Il est déjà difficile en temps normal de travailler avec les chiffres qui sont communiqués par le canton, il sera d'autant plus difficile de savoir si les estimations de l'administration fiscale tiendront compte des effets de cette votation, ou si le Conseil administratif devra renforcer son entraînement de funambulisme comptable pour nous éviter les chiffres rouges.

Fort heureusement, nous pouvons pour le moment nous réjouir de notre très bonne santé financière. Notre capacité d'investissement reste excellente, notamment grâce au gigantesque travail de réévaluation de notre patrimoine financier. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au service des finances pour l'énorme travail qui a été effectué pour répondre à l'exigence d'adaptation des normes comptables. Ce travail colossal aura aussi permis un nettoyage en profondeur de nos comptes, et nous donne une vision toujours plus claire et plus précise de notre santé financière.

Toutefois, comme cela a été relevé en commission, et rappelé dans l'excellent rapport de Mme Murciano, les chiffres alarmants du nombre total d'heures supplémentaires accumulées en 2018, notamment par les collaborateurs du service des finances mais pas seulement, confortent les Verts dans leurs positions exprimées jusqu'ici, à savoir qu'il est inopportun, pour ne pas dire indécent, de continuer à refuser l'octroi des postes demandés par l'administration lors de la présentation du budget. Les Verts de Meyrin-Cointrin en appellent à la raison les groupes qui se sont montrés réticents année après année au cours de cette législature sur ce point.

Il est d'ailleurs assez piquant de constater que ces mêmes groupes peuvent s'émouvoir sur de prétendus manquements dans l'organisation RH de certains services par voie de résolution, mais s'obstinent à refuser d'avoir le même regard et la même inquiétude sur l'état de santé des autres services communaux quand il s'agit de décider de les soutenir au moment de définir le budget annuel. Les collaborateurs de l'administration communale méritent toutes et tous de notre part un traitement équitable, car chaque être humain à son poste de travail représente un maillon utile et important de la chaîne. Et comme vous le savez sans doute, tout maillon affaibli ou cassé soumet les autres maillons à une plus forte pression.

Pourtant, malgré cette pression, malgré ces heures supplémentaires accumulées pour assurer un service public de qualité, ou pour apporter aux membres de notre Conseil des informations détaillées pour nous permettre de prendre les décisions utiles et nécessaires pour la bonne gestion de notre commune, les membres de l'administration continuent de se saigner pour remplir leur mission, au bénéfice de tous.

Nous leur adressons nos remerciements les plus sincères, et nous affirmons ici qu'il est temps de stopper l'hémorragie ! Nous allons continuer à défendre des budgets de fonctionnement qui amélioreront leurs conditions de travail, tout en maintenant les prestations fournies à la population, par le biais des infrastructures communales existantes, ou les subventions accordées aux organismes et associations qui œuvrent également en faveur du bien-être des Meyrinoises et des Meyrinois.

J'entends déjà des voix aux accents reconnaissables entamer le refrain connu du frein aux dépenses inconsidérées. Soyez rassurés, il n'est pas question ici de dépenser sans réfléchir. Nous sommes tous conscients que nos rentrées fiscales ne vont probablement plus augmenter de manière exponentielle dans les années à venir. De nouveaux habitants, de nouvelles entreprises et de nouveaux employés vont certes encore venir à Meyrin. Mais cette croissance va peu à peu faiblir. Les recettes vont aussi diminuer à cause des effets de la RFFA cantonale. Il faudra donc en tenir compte et ne pas l'oublier dans nos choix politiques d'investissements. Les Verts de Meyrin-Cointrin continueront, eux, de défendre des investissements qui auront un impact local positif sur les quatre piliers du développement durable et, par extension, sur la santé et le bien-être de tous les habitants.

Nous approuverons évidemment les deux délibérations relatives à l'approbation des comptes 2018 de la Ville de Meyrin."

Mme Hayes donne la position de l'UDC :

"Nous avons examiné les comptes 2018, les premiers qui ont été faits selon le modèle comptable MCH2 et qui ont demandé un très grand travail par l'ensemble du service des finances. Nous remercions Mme Favre de Oliveira et son service ainsi que le Conseil administratif pour nous avoir fourni un dossier complet et transparent sur les comptes de notre commune.

Séance du 21 mai 2019
tenue en séance ordinaire

Nous nous réjouissons de l'excédent positif de CHF 7'057'492.-. Il apparaît que, par rapport au budget voté en octobre 2018, les revenus sont supérieurs de 4% et que, par rapport aux charges votées, il y a une baisse de 2%, tout ceci grâce à des éléments spécifiques et non habituels. Sans ces éléments non récurrents, le résultat de l'excédent se monterait à CHF 1'795'639.55, ce qui n'est pas négligeable non plus.

Le budget voté en 2018 était équilibré et les comptes nous montrent que les évaluations prévisionnelles nous ont permis de faire un boni intéressant. Notre administration montre encore une fois que nos comptes sont bien gérés. Une augmentation de 14% de la population et l'agrandissement de la zone industrielle vont engendrer des recettes mais ceci demande aussi une augmentation des services que nous devons offrir à la population, la raison pour laquelle nous devons rester vigilants dans les évaluations à prévoir pour l'avenir.

Nous avons apprécié le souci de transparence dans les explications qui nous ont été données lors de nos commissions des finances élargies auxquelles nous tenons. Notre groupe votera donc favorablement les deux délibérations."

Au nom de son parti, **M. Wrzosowski** fait la déclaration suivante :

"Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier Mme Murciano pour son rapport. Nous souhaitons également remercier chaleureusement le service des finances pour la bonne préparation des séances et surtout des documents mis à disposition. Nous savons que l'adoption des comptes dans de nouvelles normes comptables est un chantier difficile et souhaitons dès lors souligner ici le mérite de l'équipe qui l'a accompli. Dans les faits, notre groupe tient à relever les éléments suivants.

Les excédents de recettes de cette année, hors éléments exceptionnels, représentent CHF 1'750'000.- soit environ un centime additionnel. Nous relevons donc que les estimations de recettes effectuées par le service des finances ont finalement été assez correctes. En parlant des recettes fiscales, nous devons malheureusement constater que celles liées aux personnes physiques, qui représentent plus de 60% du total, progressent nettement moins vite que la progression de la population qui, elle, génère des charges en conséquence. Ceci est pour l'instant compensé par la progression des recettes fiscales des personnes morales.

Dimanche dernier, le peuple genevois, dans sa sagesse, a accepté l'harmonisation des taux d'imposition des entreprises du canton. Ceci permettra au canton mais aussi à la ville de Meyrin de rester compétitifs en matière fiscale. Nous aurons certes une diminution passagère des recettes provenant des personnes morales au niveau de l'impôt sur le revenu mais il faut considérer cela comme un investissement dont les effets positifs seront, visibles dans les cinq ans. En revanche, cela n'affectera pas les recettes provenant de la taxe professionnelle communale puisque celle-ci n'est pas basée sur les résultats des entreprises mais sur le volume de leurs opérations.

Des excédents des non dépensés : comme précédemment relevé pour les recettes, le compte de charges est aussi impacté par une différence d'environ 2% par rapport au budget voté. Une partie importante du non dépensé est liée à un décalage des engagements des postes votés. Ceci nous interpelle un peu puisque, chaque année, lors de l'établissement du budget, on nous fait comprendre que sans les postes supplémentaires, l'administration ne pourra pas faire face à ses obligations alors que, visiblement, sans ces postes ou une partie de ceux-là, le travail a finalement été accompli.

Dans le cas des investissements, les investissements nets 2018 ont été de l'ordre de CHF 34'000.- alors que le flux de trésorerie provenant de l'activité ordinaire était de l'ordre de CHF 19 millions. Ceci a donc nécessité d'emprunter la différence de CHF 15 millions. Nous observons que la capacité d'autofinancement en soi est très importante mais que les investissements auxquels nous consentons le sont encore d'avantage. Nous devrions nous dire que les gros investissements, et notamment au quartier des Vergers, sont maintenant derrière nous. Nous savons que ce n'est pas tout à fait le cas puisque ces cinq prochaines années, nous devons réaliser notamment le cœur de cité qui occasionnera très probablement un endettement supplémentaire. Actuellement le niveau d'endettement de la ville de Meyrin est assez bas, avec une dette inférieure à 40% des recettes, nous sommes un bon élève. Toutefois c'est un indicateur qui peut rapidement se dégrader en cas de diminution des recettes si les grands investissements ne sont pas freinés. Ainsi, nous ne pouvons qu'appeler à davantage de prudence dans la planification des investissements importants qui nécessiteraient de nouveaux emprunts. De même, n'oublions pas que tout investissement générera des charges dans le futur, ne fut-ce que par les amortissements et les coûts d'entretien.

Autre considération, nous avons vu que les comptes 2018 ont intégré pour la première fois une provision pour vacances et heures supplémentaire. Ceci est une bonne chose puisque ça nous indique le coût réel du personnel ou plutôt indiquera puisque, la première année, nous avons toujours une charge importante si rien n'était comptabilisé par le passé. Les années suivantes, nous ne devrions avoir que la variation de cette provision qui nous permettra à ce moment-là seulement de juger de l'effort consenti par les collaborateurs.

Alors que penser des comptes 2018 d'une manière générale. Ils sont finalement le reflet fidèle des décisions budgétaires prises par le passé, décisions auxquelles nous n'avons pas adhéré, notamment en ce qui concerne les nouveaux postes présentés comme indispensables. L'histoire nous donne finalement raison puisque, aujourd'hui, certains postes n'ont pas tous été repourvus, ce que l'administration a laissé faire.

Ainsi le groupe PLR va soutenir sans grande conviction la délibération n°2019-06a ainsi que la délibération n° 2019-07a."

M. Jimenay fait part de la position du PDC :

"Mes vifs remerciements à Mme Murciano la rapporteure, qui a réussi son double objectif, un rapport relativement succinct mais de bonne facture suivant les indications de la commission de liaison. J'aimerais également saluer la performance de Mme Favre de Oliveira et de ses collaborateurs qui, armés de leur Ajax financier, ont fait passer la tornade blanche sur la comptabilité, pour effectuer un "grand nettoyage" des lignes comptables avec, comme corolaire tangible, la réévaluation du patrimoine financier communal de plus de CHF 69 millions.

Enfin, *last but not least*, un salut particulier à Mme Hentsch pour la qualité et l'exhaustivité de ses procès-verbaux en général et dans le domaine financier en particulier.

Les chiffres étant ce qu'ils sont, je ne ferai que peu d'allusions puisque le classeur fédéral, les procès-verbaux et le rapport précité, voire les précédentes interventions des autres groupes, les chiffres nous ont largement été évoqués.

Dans l'ensemble, on ne peut que se montrer satisfait de la gestion financière des opérations communales. En contrepartie, un nuage gris s'accumule sur le ciel meyrinois quand on prend conscience du nombre d'heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs communaux. Si l'on ne peut que se réjouir de leur motivation pour mener à bien les missions confiées, on ne peut que s'inquiéter que des effets collatéraux sur leur santé ne viennent annihiler l'effet positif de leur effort. Oh ! Bien sûr, certains collègues de l'hémicycle ont déjà sauté sur l'occasion pour encourager l'embauche à tout va lors du prochain budget, pour palier "au manque d'effectifs", en oubliant que Meyrin figure parmi les communes qui sont les mieux dotées en personnel par habitant même si, effectivement, tous les secteurs d'activité n'en bénéficient pas. Une fuite en avant suscitée par la création ou l'extension continue de prestations qui, si elles font plaisir à ceux qui les créent et ceux qui en bénéficient, cela entraîne de la surchauffe sur le plan du volume de travail des fonctionnaires.

Ce qui est valable pour le Conseil administratif et l'administration l'est tout autant pour le Conseil municipal. Au moment de proposer ou approuver une ou autre réforme, il y a lieu de se demander quelles seront les implications financières et de volume de travail qu'elles peuvent entraîner et de ne les mener à terme que conscients de l'enjeu.

Au cours des commissions, nous avons entendu ça et là des invitations à présenter le global au détriment du détail. Or, nous savons tous que, souvent, le diable se cache dans les détails, aussi encouragerons-nous le service des finances à continuer à nous présenter les comptes de la même manière qu'à présent, quel que soit le temps que cela peut prendre.

Compte tenu de ce qui précède, constatant que les explications sur les divers montants nous ont été données et félicitant le Conseil administratif pour la bonne gestion des deniers publics qui leur sont confiés, le PDC votera les deux délibérations présentées."

M. Gaetanino réserve sa déclaration pour l'année suivante alors qu'il pourra voir les conséquences du refus de toutes ses propositions émises lors du budget.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met donc aux votes les délibérations :

a) **Délibération n°2019-06a**

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 mai 2019,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 110'695'005.48 (dont à déduire les imputations internes de CHF 594'890.03, soit net CHF 110'100'115.45) aux charges et de CHF 117'752'497.03 (dont à déduire les imputations internes de CHF 594'890.03, soit net CHF 117'157'607.00) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 7'057'491.55, cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 46'151'584.74 aux dépenses et de CHF 12'285'059.12 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 33'866'525.62,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 384'171'975.09,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 3'925'930.90 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération,
6. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges,
7. en application de la LBCGe, 5'724 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

b) Délibération n°2019-07a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement n° 2014-30a pour la réalisation d'un nouveau Jardin Robinson en surplomb du Lac des Vernes de CHF 2'390'000.- voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2014, approuvé le 16 février 2015 par le Conseil d'Etat, pour CHF 2'390'000.- ;

Vu le décompte final de la réalisation d'un nouveau Jardin Robinson en surplomb du Lac des Vernes s'élevant à CHF 2'498'396.11 ;

Vu le rapport de la commission des finances élargie ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 mai 2019,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 108'396.11 pour couvrir ce dépassement,
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 décembre 2014, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 34.33 "Amortissement des investissements" jusqu'en 2046.

* * *

(Pause de 8h15 à 9h15)

(Arrivée de M. Squillaci)

Avant de reprendre la séance, **Mme Girardet** tient à relever que le repas servi pendant la pause était immangeable et que ce n'est pas la première fois que la nourriture est mauvaise. Aussi demande-t-elle de changer de traiteur.

(Quelques applaudissements)

M. Tremblet indique que l'administration en a pris note.

* * *

9. **Délibération n° 2018-29a relative à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la Fondation Qualité de vie de quartier (en cours de constitution), ou tout autre organisme poursuivant le même but d'intérêt public, sur la parcelle n°14612 sise à Meyrin, dénommée esplanade des Récréations, et ouverture d'un crédit de CHF 267'000.-. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (B. Lüthi, S)**

Mme Lüthi fait part du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc tenue le 16 avril 2019, sous la présidence de M. Boccard, et en présence du Conseil administratif in corpore ainsi que M. Solai, secrétaire général, Mme Baron-Levrat, responsable du service du développement social et emploi et M. Blondet, chef de projet génie civil au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie :

"Cela est dans le but d'étudier la délibération n°2018-29 relative à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la Fondation Qualité de Vie de Quartier. Elle concerne un montant de CHF 267'000.- qui est destiné à couvrir toutes les charges liées à la constitution des servitudes. À savoir que ce montant couvre en effet les droits et émoluments notamment, les frais des honoraires et émoluments du notaire, du géomètre et du mandataire. D'autre part, les propositions de changements apportés à la délibération sont discutées au fur et à mesure de la séance.

M. Tschudi rappelle que le 11 juin 2018, le Conseil municipal a décidé la promesse de servitude en question. Ainsi, la Commune a engagé un travail d'une part avec l'État et, d'autre part, avec les organismes concernés, cela afin que la Fondation devienne propriétaire et le SPP (Supermarché Participatif Paysan) locataire. M. Solai explique que la Fondation est en cours de construction. Elle est en attente que son statut soit reconnu comme utilité publique pour être exonérée d'impôts. Par conséquent, la mention dans la délibération de tout organisme laisse la porte ouverte à toute autre structure. Elle permet ainsi d'éviter de recourir à des délibérations pour changer le nom de la constitution.

Le président veut savoir qui sera le propriétaire après cinq ans et si la Fondation est réservée uniquement pour les Vergers. M. Solai répond que c'est la Fondation qui sera toujours propriétaire et qu'elle est aussi ouverte à tout autre projet hors les Vergers.

M. Blondet donne un aperçu général de la situation du SSP. Une commissaire demande une explication sur les raccordements et leurs prises en charge. M. Blondet répond que la viabilisation est complètement prise en charge par la Commune et cela pour une durée de dix ans. Le président pose une question par rapport à la rente. M. Solai lui explique que cela dépend des sujets. Il signifie que, par exemple, le taux de la rente n'est pas traité s'il s'agit d'un pavillon car ce dernier

n'est pas concerné par la convention. Un commissaire souligne son soutien à la délibération, en revanche il exprime son dérangement par rapport à la mention du SPP et ses membres. Il estime que l'organisme doit être ouvert à toute la population et non réservé seulement à des ayants droits. Un autre commissaire lui rappelle le principe du SPP qui est la participation financière et l'engagement de ses membres pour diminuer le prix de revient de ses produits. Il pointe le fait que le SPP est ouverte à chaque personne prête à donner de son temps pour bénéficier des prix bas des produits proposés. Une commissaire relève l'intérêt public de l'aspect pédagogique de la démarche. Selon elle, la notion de participative est une manière de rendre accessibles aux personnes des aliments de meilleure qualité. Un commissaire demande des explications sur la valeur du taux usuel. M. Tschudi répond que c'est 5% mais ce taux change pour les commerces. Il ajoute que le Conseil administratif avait proposé au Conseil municipal la gratuité pour la servitude mais ce dernier a exigé de fixer un taux même s'il est bas. Une commissaire demande si ce taux a été discuté avec les concernés. M. Solai lui répond par la négation en précisant qu'il était décidé seulement par le Conseil administratif. Le président demande si la Fondation est déjà constituée. M. Solai répond par la négation car l'organisme est en attente de confirmation de son statut pour être reconnue comme Fondation.

M. Tschudi souligne l'implication du Conseil d'Etat dans le projet par son soutien et son accompagnement. Il rappelle que les Vergers est un laboratoire suivi par l'État. Ce dernier, désireux d'avoir des quartiers vivants, a bien compris l'importance du côté fédérateur du SPP.

Une commissaire mentionne l'importance de partager le risque avec le minimum pour la Commune. Cela afin de laisser à la Fondation une marge de manœuvre à s'ajuster, de mener un principe de justesse et d'arrêter les privilèges de certaines entités par rapport à d'autres.

A la fin, toutes les modifications apportées à la délibération et soumises au vote ont été acceptées à l'unanimité. Quant à la délibération, elle n'était acceptée que par le oui des socialistes et des Verts car toute la droite y compris l'UDC, le PDC, le MCG et le PLR s'est abstenue."

Mme Girardet fait la déclaration suivante :

"Le groupe MCG s'opposera à cette délibération n°2018-29a telle que sortie de la commission ad hoc Vergers. Je tiens à préciser que cette décision a été mûrement réfléchi après examen de la dernière version de la délibération. Je vais tenter de vous convaincre de rejeter cette délibération bricolée et rafistolée.

A cet effet, il me paraît utile de rappeler l'existence du PLQ des Vergers adopté par notre Conseil municipal et vous remettre également en mémoire le crédit de CHF 42'382'576.- accepté à l'unanimité par notre Conseil, alors sous ma présidence, le 7 mars 2017. Cette délibération n°2017-03a concernait précisément le crédit de construction en vue de la réalisation des aménagements des espaces publics de l'écoquartier des Vergers tels que dessinés et décidés par les lauréats du concours.

Le MCG s'était inquiété des coûts énormes de génie civil (CHF 24 millions) et surtout des CHF 11 millions d'honoraires et frais d'architectes, etc. Mais le Conseil municipal avait accepté ce merveilleux projet avec son esplanade conviviale et ses espaces ouverts et arborisés. Les Vergers devaient ressembler au paradis sur terre avec ses rivières en cascades et ses allées conviviales.

Il est triste de constater que les aménagements en voie de réalisation ne correspondent pas à ce qui était projeté à l'origine du concept d'alors. La présente délibération n°2018-29a ne va guère améliorer la situation puisqu'elle annonce l'implantation d'un pavillon dans le site prévu au cœur du quartier. Ce marché couvert devrait encore faire l'objet d'une dérogation supplémentaire au PLQ initial. Une dérogation analogue a déjà été octroyée aux trois pavillons d'artistes au nord du quartier. Un droit de superficie communal leur a d'ores et déjà été accordé.

Les deux espaces publics majeurs que sont le parc des Arbères et l'esplanade des Récréations ont été complètement dénaturés par ces projets de construction. Ils n'auront de convivial plus que le souvenir.

Revenons à notre délibération et plus précisément au point 1 du "décide" : la lecture de ce point 1 est tellement touffue et incompréhensible que je vais m'y attarder quelque peu.

Le Conseil municipal décide

point 1 : d'accepter de constituer en faveur de La Fondation Qualité de vie de quartier (fondation de droit privé en cours de constitution)...

Cette fondation n'existe pas encore, même ses statuts nous sont inconnus. Une fondation de droit privé ? Avec un but d'intérêt public ? On rêve. Comment accepter de céder une part du patrimoine communal à une entité qui n'existe pas ?

Je poursuis :

...auquel un autre organisme pourrait encore se suppléer, pour autant qu'il poursuive le même but d'intérêt public visant à favoriser des activités à forte plus value pour la qualité de vie dans les quartiers...

De mieux en mieux, le Conseil municipal pourrait par conséquent céder des servitudes de superficie à la fondation fantôme qui pourrait choisir une autre entité dont on ne sait rien à ce jour, mais dont seul le conseiller administratif vert semble déjà connaître l'existence.

Je poursuis :

...des servitudes de superficie et une servitude d'empiètement grevant la parcelle N°., propriété de la ville de Meyrin (les Cointrinois apprécieront)... conformément au plan de servitude provisoire (...) qui pourrait encore être légèrement modifié,...

On est dans la nuance approximative.

...pour une durée de dix ans prolongeable (...).

Qui décidera de prolonger cette servitude ?

Je poursuis la lecture :

...dont l'exercice est cédé au superficiaire contre le paiement d'une rente de superficie de 2%...

L'exercice serait cédé à qui ? Et là, ça se complique encore parce que ce superficiaire dont on ne connaît rien devrait (au conditionnel) payer une rente de superficie de 2%...

en vue d'accueillir un supermarché autogéré par ses membres qui...

On parle de quoi avec ce supermarché autogéré ? Du SPP ? D'un pavillon ? D'une coopérative ? D'une association dont on pourrait devenir membre, membre-consommateur ? Parce que la suite est juste un enfumage de mots... De cette nébuleuse, on retient, je poursuis :

...qu'il doit encore faire l'objet du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire, à titre provisoire, étant précisé que la constitution des servitudes est conditionnée à l'obtention d'une autorisation de construire en force.

Comment le Conseil administratif compte-t-il obtenir une autorisation de construire alors que, sauf erreur, le Conseil municipal ne lui a jamais donné son accord formel pour une telle construction en dérogation au PLQ initial ? Considère-t-il que l'approbation de cette délibération n°2018-29a lui accorderait un blanc-seing définitif du Conseil municipal ? Dans ce cas, nous nous y opposons.

Le point 2 du "décide" n'est guère rassurant puisqu'il implique l'acceptation dans la foulée d'autres éventuelles servitudes à venir - je cite - *...nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du pavillon projeté...* Le pavillon devrait être "démontable et provisoire"... à nouveau de l'approximation. L'autorisation de construire conditionne toute l'affaire puisque ce pavillon n'existe pas dans le PLQ d'origine. Nous voulons en connaître le coût et les détails architecturaux.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, le MCG estime que ce projet n'est pas mûr. Il est truffé d'approximations récurrentes, de non-dits, de mal-dits et de trop-dits. Voter cette délibération en l'état, c'est décider la tête dans un sac d'autoriser le Conseil administratif de bâcler les aménagements extérieurs du quartier des Vergers, sous prétexte d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Il présuppose que les quelques sociétés ou fondations de propriétaires de logements aux Vergers (pas toutes n'adhèrent au projet) pourraient prélever une somme sur les loyers mensuels alors que les baux ont d'ores et déjà été signés. Je doute que les locataires acceptent spontanément de se faire ponctionner de la sorte.

Le MCG n'est pas convaincu de la nécessité de créer une Fondation de droit privé ? Il ne peut céder des droits de superficie communaux sans être convaincu que la qualité de vie des habitants du quartier en sera améliorée.

Avant de rejeter définitivement cet objet par un vote négatif, le MCG fait la proposition de retour en commission pour cet objet, afin que le Conseil administratif prenne le temps de rédiger un projet de délibération cohérent et compréhensible."

Le MCG ayant demandé le renvoi de cette délibération en commission, **M. Tremblet** ouvre le débat à sujet.

Pour **M. Amato**, il y a plusieurs inexactitudes dans la déclaration du MCG. En premier lieu, il fait remarquer que la Fondation meyrinoise du Casino est une fondation de droit privé à but d'utilité publique qui comprend le Conseil administratif in corpore, deux membres du Municipal, un délégué de chaque Conseil et un du Casino.

En ce qui concerne les statuts de la Fondation qualité de vie du quartier qui est en cours de constitution, il ne comprend pas qu'il soit demandé d'avoir ces statuts d'ores et déjà alors qu'une telle exigence n'a jamais été formulée pour l'ensemble des coopératives qui ont obtenu un droit de superficie dans le quartier. De même, la modification du plan localisé de quartier pour les pavillons des artisans a été approuvée sans disposer de leurs statuts.

Quant à la requête relative à l'architecture et au coût du pavillon, il note qu'aucune demande comparable n'a été exprimée pour les autres bâtiments de la Commune ayant bénéficié d'un droit de superficie.

M. Amato en déduit que le MCG traite différemment ce projet parce qu'il ne lui plaît pas. Or, le SPP émane des futurs habitants des Vergers qui s'inquiétaient du fait qu'à l'origine, aucun commerce ne voulait s'implanter dans le quartier. Ce supermarché se trouve actuellement dans une petite arcade de 65 m² et fait régulièrement l'objet de reportages car il inspire de nombreuses personnes.

Il revient encore sur la question de l'augmentation des loyers des coopératives en relevant que les loyers des habitants ayant déjà emménagé ne seront pas touchés. Seuls seront concernés les locataires des coopératives dont les baux n'ont pas encore été signés et qui ont accepté une légère hausse du taux hypothécaire afin de financer cette fondation. A l'exception de la Fondation Nouveau Meyrin, tous les coopérateurs ont donc été consultés et ont accepté de voir leur loyer gelé pendant cinq ans.

Au niveau des espaces publics extérieurs des Vergers, **M. Amato** indique que l'emplacement où s'installera le SPP était identifié comme un espace vide prévu pour y aménager un bâtiment ou organiser des manifestations. Un groupe d'habitants constitué à cet effet a été consulté et a donné son accord pour que le pavillon du SPP soit construit à cet endroit et amène de l'animation au cœur du quartier.

Enfin, il relève qu'il y a eu très peu de questions lors de la séance de commission. Il regrette que certains veuillent repousser ce dossier alors que le projet a été établi et que les habitants ont envie que les travaux se terminent rapidement.

En conclusion, il propose d'accepter ce projet ce soir, quitte à convoquer des commissions pour expliquer la suite de ce dossier, mais les Verts refuseront un renvoi en commission qu'ils jugent inutile.

En tant que membre de la commission ayant traité cet objet, **M. Fabre** note qu'il n'y a effectivement eu aucune remise en question de ce projet, et il s'étonne donc qu'il soit maintenant proposé son renvoi en commission.

Aussi le groupe socialiste refusera-t-il également le renvoi de cette délibération en commission.

M. Wrzosowski donne connaissance de la position du PLR :

"J'aimerais rapidement remettre cette délibération dans son contexte. Si nous avons bien compris, nous avons d'un côté un SPP qui cherche à financer la construction de son bâtiment et, de l'autre, une ville qui veut animer et créer un lien social dans le quartier des Vergers et promouvoir le commerce équitable et de proximité, en plus, des propriétaires d'immeubles du même quartier qui ont des arcades qui nécessitent des investissements pour être attractives.

Tout ceci demande des fonds et là quelqu'un a eu une idée de génie, c'est de faire participer financièrement les locataires des immeubles. Avec la bénédiction du canton, les propriétaires des immeubles qui, pour les besoins de la cause, sont devenus des maîtres d'ouvrage d'utilité publique – la classe - pour établir les loyers

de leurs immeubles sur la base des taux d'intérêts provisoires des plans financiers et non sur ceux effectifs normalement plus bas. Autrement dit, les loyers seront plus élevés que ceux qu'ils devraient normalement être. Les fonds ainsi récoltés ou plutôt économisés sur le dos des locataires serviront d'une part à financer une fondation qui, elle, construira le SPP et, d'autre part, à rentabiliser leurs arcades, si j'ai bien compris. Je me demande si les locataires des immeubles concernés sont vraiment au courant et, surtout, s'ils sont enthousiastes à l'idée de participer financièrement à l'animation de leur quartier et au commerce équitable. Mais bon, on le fait finalement pour eux, n'est-ce pas.

J'avoue, à titre personnel, être un peu interpellé par cette manière de faire. En bon libéral, j'ai toujours cru que c'était aux investisseurs de faire l'effort financier pour viabiliser leur projet – là je parle des arcades – mais, visiblement, le monde évolue ou plutôt n'évolue pas puisque c'est toujours la classe moyenne qui est mise à contribution.

L'idée de viabiliser une parcelle au centre du quartier n'est pas une mauvaise idée et on pourra toujours sur cet espace, ce que le SPP ne sera pas ou ne sera plus, organiser autre chose, un chapiteau ou une scène de concert pour un futur festival des Vergers. Ce qui nous dérange, c'est l'absence de visibilité sur le devenir de ce droit de servitude. On parle d'une fondation à constituer dont on ignore les statuts. Serait-elle globalement au service de la ville de Meyrin ou seulement au bénéfice d'une poignée de personnes ? Le SPP qui, apparemment, est son seul objet pour l'instant a aussi un mode de fonctionnement qui parle de fondation mais serait in fine subventionné alors qu'il ne s'adresse qu'à une partie de la population. On nous dira que ce n'est pas là le sujet puisque, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un droit de superficie en faveur d'une fondation en gestation et que si nous voulons faire modifier le mode de fonctionnement du SPP, nous n'avons qu'à y adhérer pour faire modifier les statuts. Je rétorquerai qu'intercaler entre le SPP et le délibératif une fondation, ça ne marche pas. Comme pour les Panama Papers, on cherche ce qui se cache derrière l'écran.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne peut souscrire à cette délibération en l'état et va demander son renvoi en commission. A défaut, nous la refuserons.

Etant donné les divisions dans son groupe, **M. Squillaci** annonce que le PDC est favorable au renvoi en commission qui permettra peut-être de trouver un consensus.

M. Grognuz considère que les coopérateurs directement concernés par ce projet devraient s'abstenir de voter.

M. Amato précise qu'il est membre d'une coopérative d'habitation aux Vergers et également coopérateur du SPP mais ne fait pas partie de la Fondation qualité de vie ni des maîtres d'ouvrages d'utilité publique. Par conséquent, il estime avoir le droit de voter sur cet objet.

D'autre part, il a pris note que certains évoquent un SPP privé alors que chacun peut aller y faire ses courses.

Il conclut en indiquant que les Verts demandent le vote nominal sur le renvoi en commission, ce qui est soutenu par trois personnes.

M. Hubert annonce que l'UDC est favorable au renvoi en commission.

M. Tschudi précise tout d'abord ne pas pouvoir répondre aux arguments des libéraux-radicaux faute d'avoir compris les propos de M. Wrzosowski.

Par ailleurs, au vu des remarques de Mme Girardet, il a l'impression que le MCG n'a pas participé aux débats y relatifs cette dernière année. Il rappelle en effet que le projet architectural du SPP a été présenté en commission, laquelle a accepté à l'unanimité il y a une année la promesse de droit de superficie au SPP à l'esplanade des Récréations. Le PLQ n'a donc pas été dénaturé mais, au contraire, amélioré, et il est été estimé judicieux de créer un lieu de vie avec le SPP au croisement entre l'esplanades des Récréations et le parc des Arbères, où se trouve également le café Art, car c'est l'addition de plusieurs commerces à un endroit qui permet de faire vivre un espace.

Enfin, il s'étonne que la droite, qui n'a pas pour habitude de s'immiscer dans les affaires des entreprises privées, veuille soudain connaître le détail du montage financier de ce projet élaboré par des privés.

En résumé, il s'agit de déterminer si la Commune estime souhaitable de faire une dérogation au PLQ, ce qu'elle a d'ailleurs déjà décidé d'une certaine manière. De plus, **M. Tschudi** rappelle que M. Boccard, président de la commission Quartier des Vergers ad hoc, a relevé que l'on avait une meilleure assurance financière actuellement grâce à une amélioration du projet depuis juin 2018. En outre, certaines personnes ont pu présenter des garanties financières au cas où le SPP ne fonctionnerait pas. Enfin, il considère que les conseillers non convaincus par ce projet avaient tout loisir de poser des questions en commission, et il trouve donc qu'il y a passablement de mauvaise foi dans la démarche de la droite.

M. Fabre a l'impression que le débat porte sur le "club privé" SPP alors qu'il est question de son mode de financement. En particulier, il ne comprend pas la position de M. Boccard qui, en sa qualité de président de la commission, était favorable à ce projet, ceci d'autant moins que l'on ne parle pas du SPP mais du mécanisme financier pour mettre sur pied une activité sur cette esplanade, lequel a été longuement négocié par le secrétaire général, d'entente avec l'Etat et les partenaires concernés. En conclusion, il considère que la droite est en train de saboter le travail de l'administration, ce qu'il trouve détestable.

M. Jimenay propose de renvoyer cet objet à la commission des finances puisqu'il s'agit de discuter des statuts de la Fondation qualité de vie du quartier.

M. Tremblet fait remarquer que la commission quartier des Vergers ad hoc est une commission transversale apte à discuter de tous les sujets concernant le quartier. Il demande son avis à Mme Girardet qui préfère le renvoi à la commission quartier des Vergers ad hoc.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, **M. Tremblet** met au vote nominal le renvoi de la délibération n°2018-29a à la commission quartier des Vergers ad hoc.

Résultat du vote

Amato Maurice	non	Hayes Sasà	oui
Boccard Pierre	oui	Hubert Emile	oui
Bocard Yolande	oui	Iswala Placide	non
Brocard Eric	non	Jimenay Arthur	oui
Cornuz Eric	non	Lüthi Badia	non
Dimopoulos Elise	non	Murciano Claudine	non
Dumalle Marcel	non	Pachoud Stéphane	oui
Fabre Michel	non	Schweizer Adriana	oui
Falvo Francesco	oui	Serrano Philippe	oui
Frauchiger Roger	oui	Squillaci Nicola	oui
Gaetanino Marco	oui	Tiguemounine Sabine	non
Girardet Myriam	oui	Tschudi-Spiropulo	non
Grognuz Fabrice	oui	Wrzosowski Gregor	oui
Halimi Hysri	non	Wullschleger Corinne	oui
Hartmann Esther	non		

Le renvoi en commission est approuvé par 16 oui et 13 non.

M. Tremblet invite le président de la commission quartier des Vergers ad hoc à convoquer rapidement une séance afin de ne pas trop retarder ce dossier.

* * *

10. Résolution 2019-02 présentée par Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical, Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois, Emile Hubert, au nom de l'Union Démocratique du Centre, demandent la tenue d'une séance de commission sécurité ainsi que la réalisation rapide d'un audit externe pour analyser la gestion des ressources humaines du service de la police municipale

En premier lieu, **M. Tremblet** fait la déclaration suivante :

"Avant de passer la parole aux auteurs de cette résolution, je souhaite rappeler ce que j'ai déjà dit lors des communications ainsi que les décisions prises par le Bureau au sujet de ce courrier :

Nous avons reçu un courrier le 2 mai dernier émanant d'un employé municipal toujours sous contrat jusqu'à la fin du mois prochain, absent depuis de nombreux mois pour maladie et qui a déjà été libéré de ses fonctions.

Dans ce courrier, il transmet une lettre qu'il a fait parvenir à ses collègues ainsi qu'à certains collaborateurs et collaboratrices de la Commune durant le mois de février, et dans laquelle il relève certains faits marquants et observations personnelles qu'il a pu constater durant sa carrière et en particulier durant les dernières années. Il pense également que son courrier est susceptible de répondre aux interrogations que se posent certains d'entre vous.

Ce courrier a également été adressé au conseiller administratif délégué à la police, au secrétaire général, aux ressources humaines et à son supérieur direct.

Comme il s'agit d'une question sensible relevant des relations entre un employé et son employeur, le Bureau a décidé qu'il ne serait pas donné lecture de la lettre et que le nom de cet employé ne serait pas divulgué afin de ne pas lui porter préjudice sur la place publique.

Je prie donc les personnes qui vont maintenant s'exprimer de respecter cette consigne sans quoi je me verrai dans l'obligation d'appliquer l'art. 47 de notre règlement traitant du huis clos."

En préambule, **M. Serrano** rappelle à l'attention de M. Tremblet les articles 10 et 13 du règlement du Conseil municipal.

Quant à la résolution, il explique que l'on entend depuis 2013 des plaintes et des rumeurs au sujet du service de police municipale, et que l'unique but de cette résolution est de faire taire ces rumeurs et de s'assurer que le service fonctionne bien. Il n'y a pas de tactique politicienne et c'est pourquoi il n'évoquera pas publiquement certains aspects mentionnés dans l'exposé des motifs de la résolution.

Les initiants aimeraient donc que cette problématique soit résolue. C'est pourquoi ils demandent un audit externe, garant d'impartialité, et d'appliquer rapidement les recommandations de cet audit. **M. Serrano** fait remarquer que l'absentéisme au travail, pour des raisons de mal-être ou de gestion défaillante, coûte cher. Il regrette de n'avoir pas réglé plus rapidement ce problème qui dure depuis plusieurs années.

Aussi souhaite-t-il que cette résolution soit renvoyée en commission et qu'elle soit traitée avant l'été.

D'autre part, il dit avoir été choqué par une annonce en vue du recrutement d'un sergent au service de police municipale, dans laquelle il est demandé un brevet fédéral de policier. Ceci l'ayant étonné, il s'est renseigné auprès de la police cantonale et d'autres élus qui ont également été surpris d'une telle exigence. Alors qu'il est fréquemment évoqué et salué les promotions internes, un agent municipal meyrinois lui a fait part de sa déception de ne pouvoir postuler pour ce poste, faute d'avoir un tel brevet.

Par conséquent, **M. Serrano** pense qu'il est temps de régler ces différentes problématiques, sans émotion mais de manière factuelle, afin d'améliorer le fonctionnement du service.

En réponse à M. Serrano, **M. Tremblet** précise que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission d'administration générale qui traite des questions de gestion du personnel.

M. Tschudi tient d'ores et déjà à faire part du désaccord du Conseil administratif tant avec les "vu" que les "décide" de la résolution, d'autant plus qu'une commission a déjà discuté de certains "vu" et a démontré qu'ils étaient erronés. Contrairement à ce que prétend M. Serrano, il considère que cette résolution a un lien avec la campagne électorale.

Quant à l'annonce pour le poste de sergent de proximité, il n'était pas demandé le brevet fédéral mais celui-ci ou des formations continues équivalentes. Le brevet fédéral n'est donc pas obligatoire pour obtenir ce poste, brevet qui n'est d'ailleurs pas forcément suffisant. Par le biais d'une formation continue, les policiers municipaux peuvent postuler à cette fonction, comme cela a été expliqué au syndicat de police ayant posé cette question, de même qu'aux APM de la Commune.

Pour ce qui est des autres éléments, il répondra en commission.

M. Serrano n'est pas d'accord avec M. Tschudi au sujet de l'offre d'emploi. Il estime en effet que lorsqu'il est mentionné en premier lieu "brevet fédéral de policier", cela laisse clairement entendre que l'on souhaite un profil bien défini. On donne ainsi un signal délétère en laissant entendre que les employés du service de police municipal ne sont pas aptes à occuper ce poste. Toutefois, il reconnaît qu'il est également mentionné "autre formation équivalente" mais il pense qu'il aurait été préférable de formuler l'annonce autrement.

Avant de poursuivre les débats, **M. Tremblet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Fabre fait la déclaration suivante, au nom des socialistes :

"Nous sommes dans ce qu'il est convenu d'appeler l'année des hannetons où, autrement exprimé, une année préélectorale où chaque groupe de cet hémicycle marque de son empreinte génétique son pré-carré politique avec des résolutions plus ou moins opportunes. Force est de constater que cette résolution rentre parfaitement dans ce cadre. Après avoir à plusieurs reprises demandé des commissions de sécurité sur le sujet, avoir traité la police municipale "d'armée mexicaine" - suivez mon regard... - les mêmes groupes demandent l'audit de la gestion des ressources humaines de la police municipale, qui donc, est à notre menu ce soir. Ce plat étant parfaitement indigeste et la sauce "élections 2020" n'étant pas de toute première fraîcheur, la question de l'entrée en matière sur cet objet est parfaitement légitime.

En premier lieu, nous ne souhaitons pas polémiquer sur des cas individuels et nous n'allons en aucune manière remettre en cause la souffrance réelle d'un individu. Par contre l'instrumentalisation politique de cette souffrance est réellement nauséabonde.

Quels sont les arguments qui nous font douter de cette entrée en matière :

Premièrement l'inégalité de traitement des différents groupes, nous n'avons en effet pas reçu cette lettre, nous n'en connaissons le contenu qu'au travers de notre représentante au Conseil administratif et représentant au Bureau. La moindre des choses aurait été de distribuer le contenu en l'anonymisant car, au risque de me répéter, notre objet n'est pas l'individu mais le contenu du courrier.

Deuxièmement, la gestion des ressources humaines est du ressort du Conseil administratif et pas vraiment du nôtre, sauf à estimer qu'il y a un dysfonctionnement majeur. D'autres cas de souffrance au travail existent dans notre administration, souvent liés au manque de moyens et aux coupes budgétaires pratiquées par notre parlement. Celles-ci ne sont pas instrumentalisées par les groupes PLR/MCG/UDC mais elles existent tout autant. Pourquoi ne pas demander un audit de tel ou tel autre service avec des taux de maladie longue durée importants, un nombre d'heures supplémentaires excédant toute forme raisonnable, des vacances non prises et j'en passe et des meilleures.

Troisièmement, la police municipale est en pleine mutation, changement de responsabilité, passage non anodin à une police de proximité avec des attributions différentes. Plus de présence avec la population, plus de visibilité, plus de proximité avec le citoyen. A travers cette résolution, c'est cette politique que vous attaquez, encore une fois, cette politique est de la responsabilité du Conseil administratif et pas de la vôtre.

A travers cette résolution, les groupes signataires attaquent la politique publique de la sécurité de notre ville en instrumentalisant une victime. S'il y a un réel problème, ayez le courage de le mettre sur la table tel quel sans passer par des résolutions alambiquées. Vos insinuations en aparté sont pour le moins douteuses, comparer aujourd'hui la police municipale à l'aéroport de Genève, comme je l'ai entendu en privé, me fait sourire très, très jaune.

Les groupes signataires de résolution ont comme point commun de ne pas être représentés au Conseil administratif de notre ville (si j'osais, je dirais "pourvu que cela dure") et ont apparemment une volonté de nuire en ouvrant cette boîte de pandore.

Ce soir, vous voulez faire de la politique de caniveau, nous aussi, nous savons jouer à ce jeu. Il serait totalement idiot de notre part de ne pas entrer en matière sur cette résolution, vous auriez le jeu trop facile par la suite. Donc, nous allons vous suivre, aller en commission, dépenser avec vous de l'argent inutile pour pratiquer un audit probablement superflu. Au final, nous avons confiance dans le fait que le Conseil administratif ait fait son travail, donc un audit de nous fait absolument pas peur.

Le groupe socialiste va voter l'entrée en matière et le renvoi en commission de cet objet."

M. Tremblet note donc que personne ne demande à voter sur l'entrée en matière et ne propose le renvoi à une autre commission.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi de la **résolution n°2019-02** à la **commission d'administration générale**.

Ce renvoi est **accepté par 24 oui et 5 abstentions**.

M. Tremblet indique que l'administration veillera à faire suivre le courrier précité aux chefs de groupes et membres de la commission.

Mme Girardet tient à ajouter qu'elle n'apprécie pas que l'on utilise le terme de "caniveau" pour une résolution et considère que ce vocabulaire n'a rien à faire dans cet hémicycle où chacun a le droit de s'exprimer. Quant à elle, elle ne se présentera pas aux prochaines élections. Elle demande au président d'en prendre acte.

M. Serrano appuie cette remarque car si l'on peut désapprouver une proposition, il y a certains termes que l'on ne doit pas employer et M. Fabre a été au-delà de la limite.

* * *

11. **Résolution n° 2019-03 présentée par Esther Hartmann, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif veille à ce que la levée des déchets ait lieu après 6h du matin**

En premier lieu, **M. Tremblet** indique que le Bureau propose le renvoi de cette résolution à la commission d'environnement.

Mme Hartmann note que des habitants, dont des conseillers municipaux, sont réveillés très tôt le matin, parfois à 5h00, par les camions de ramassage des déchets. Des questions y relatives ont déjà été posées lors de Conseils municipaux mais les réponses de l'exécutif n'ont pas été satisfaisantes. Les Verts s'inquiètent des conséquences du bruit sur la qualité de vie et la santé, et leurs impacts sur l'économie.

Aussi, les Verts demandent-ils que les levées des déchets soient adaptées aux horaires de l'aéroport, soit dès 6h00. Certains lui ont dit qu'ils trouvaient cette mesure radicale mais accepteraient le renvoi en commission pour faire un état de lieux et voir les collaborations possibles. En effet, le conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures a récemment indiqué que des études étaient en cours dans le canton pour améliorer la situation car cette problématique est générale.

M. Devaud mentionne que les employés du service de l'environnement doivent se lever à 4h00 pour ramasser les poubelles et que les horaires de ramassage sont quasiment les mêmes dans toutes les communes européennes. Ceux-ci sont dus à des questions de sécurité puisqu'il y a moins de circulation tôt le matin. De plus, l'aménagement de zones 30 km/h a accentué la problématique dans la mesure où les automobilistes se rendant à leur travail ne peuvent dépasser les camions poubelles, ce qui engendre des grandes tensions avec les employés du service de l'environnement. Pour ce qui est de la sécurité, il note que les voies pour ramasser les ordures dans le quartier des Vergers font 2.80 m de large alors que la largeur des camions est de 2.50 m, ce qui pose des problèmes de sécurité, en particulier avec les enfants. Il juge donc impossible d'accéder à la requête des Verts.

D'autre part, il mentionne qu'une délibération sera présentée prochainement pour remplacer les camions actuels et il a d'ores et déjà été décidé d'opter pour des camions permettant de réduire le bruit du ramassage des déchets. De plus, des circuits différenciés pourraient être instaurés afin de ne pas déranger toujours les mêmes habitants.

M. Devaud relève donc que ses services sont sensibles à cette problématique qui est évoquée plusieurs fois par an dans cet hémicycle mais que le ramassage des déchets doit être fait. Enfin, il ne faut pas oublier les problèmes posés aux Cheneviers si les camions arrivaient tous aux mêmes heures.

En conclusion, il relève que cette problématique est certes réelle mais que les déchets sont toujours ramassés très tôt, voire la nuit à Paris, dans toutes les grandes villes d'Europe. Il s'opposera donc au renvoi en commission mais le service de l'environnement fera de son mieux pour limiter les nuisances.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Au vu des informations que vient de donner M. Devaud, **M. Gaetanino** s'oppose au renvoi en commission qu'il juge inutile, ce qui permettra en outre de faire des économies de jetons de présence.

M. Jimenay a trouvé claires les explications de M. Devaud et pense que les communiens doivent faire preuve de tolérance, d'autant plus qu'il s'agit de leur rendre service. Il s'opposera donc à l'entrée en matière.

Pour **M. Hubert**, la proposition de Mme Hartmann est justifiée mais impossible à mettre en pratique sans bloquer la circulation.

Mme Hartmann a pris note des arguments de M. Devaud mais est surprise de la position d'un groupe qui a déjà émis les mêmes remarques qu'elle à ce sujet.

Elle considère que la commission aurait pu étudier cet objet en vue de la prochaine législature et estime que traiter cette résolution d'inutile est un manque de respect vis-à-vis de la population qui souffre de cette situation. Elle indique que la problématique du bruit touche plus d'un million de personnes en Suisse et que Meyrin est déjà fortement impactée par l'aéroport.

En conclusion, elle regrette que certains soient si peu concernés par la qualité de vie des habitants.

M. Serrano propose d'ajourner cette résolution et de la lier à la délibération qui sera soumise pour le renouvellement des camions de ramassage des déchets.

M. Fabre indique que les socialistes ne sont pas favorables au changement d'horaire mais reconnaissent qu'il y a un problème dont il faut discuter.

Lui-même tient à insister sur les discussions à mener, lors du renouvellement des camions de ramassage des déchets, sur les camions électriques ou à hydrogène, en relevant qu'un projet pilote est en cours pour qu'un camion de la Migros fonctionne avec de l'hydrogène produit la nuit par le barrage de Verbois (électrolyse de l'eau du Rhône). Il ajoute encore qu'il faudra également discuter du bruit au niveau des moloks.

En conséquence, il pense qu'il s'agit d'une bonne résolution et approuve la proposition de la lier au renouvellement du parc de camions.

M. Amato précise à l'intention de M. Devaud que, sur le site internet de la ville de Paris, il est mentionné que les ordures ménagères sont ramassées de 6h00 à 12h00 et de 17h00 à 23h00. Il en déduit qu'un changement d'horaire à Meyrin ne devrait pas poser de gros problèmes. Quant à la technologie des camions, il indique qu'une société zurichoise (Designwerks) transforme les camions diesel en camions électriques, ce qui permet de diminuer les coûts.

Pour ce qui est de l'ajournement, il propose d'ajourner cette résolution à novembre 2019.

Au vu du consensus sur l'utilité de discuter de cet objet, **M. Jimenay** accepte l'entrée en matière. Il tient toutefois à attirer l'attention sur le fait que les camions électriques sont plus onéreux que les camions diesel et que les zones 30 km/h ne facilitent pas le ramassage des déchets en journée.

M. Serrano approuve l'ajournement en novembre et invite les résolutionnaires à tenir compte des remarques faites ce soir.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière et **M. Tremblet** met donc aux voix l'**ajournement** de la **résolution n°2019-03** au mois de novembre.

Cet **ajournement** est **accepté par 28 oui et 1 abstention**.

* * *

12. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

13. **Propositions individuelles**

M. Boccard fait remarquer que la délibération relative à la création du Groupement intercommunal du bâtiment *La Ruche* et la rénovation du chalet de la colonie, qui avait été approuvée à l'unanimité de ce Conseil en mars 2018, n'a toujours pas été présentée au Municipal de Versoix. La rénovation n'a de ce fait pas pu commencer alors que le chalet loué en remplacement aux Diablerets cette année ne sera pas disponible l'an prochain.

Aussi demande-t-il à l'administration d'écrire aux autorités de Versoix, en invoquant l'appui unanime de cette assemblée, afin que les travaux puissent être entrepris, ou que des mesures soient prises entre les communes de Meyrin, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy pour assurer la continuité de cette colonie au cas où Versoix souhaitait se désister.

Mme Leuenberger mettra d'autant plus volontiers cette proposition en œuvre rapidement que les travaux auraient déjà dû commencer. Elle ajoute que ses collègues du Grand-Saconnex partagent la même inquiétude.

En réponse à M. Boccard qui s'inquiète de l'appui du Conseil, **Mme Leuenberger** note que l'appui du Municipal a déjà été obtenu lorsqu'il a approuvé unanimement le crédit d'investissement y relatif.

M. Tremblet demande que le Municipal soit tenu informé de l'avancement de ce dossier.

* * *

18. Questions

M. Jimenay aimerait savoir s'il y aura encore un bureau de poste à Meyrin au-delà de 2020 car il a entendu dire que les activités des deux offices de poste de la Commune pourraient être réduites d'ici cette date. Il demande si le Conseil administratif est au courant de cette situation et, dans l'affirmative, s'il a déjà entamé une démarche à ce sujet.

M. Tschudi indique qu'avant la fermeture du bureau de poste de Cointrin, la Poste avait contacté le Conseil qui avait alors exprimé sa désapprobation. Ceci n'a pas empêché la Poste de supprimer cet office mais le délégué aux affaires économiques avait alors entrepris des démarches pour trouver un commerce acceptant de faire office de poste, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer à Meyrin ou Balexert.

En ce qui concerne les deux offices postaux de Meyrin, leur fermeture n'a pas été évoquée mais il comprend l'inquiétude de M. Jimenay au vu de la situation actuelle.

M. Jimenay précise que son interrogation a été suscitée en voyant sur le site internet de la Poste qu'il était inscrit à propos des deux offices meyrinois "Filiales garanties jusqu'en 2020".

M. Grognuz demande ce qu'il advient des plaques de rue quand elles sont changées.

M. Gaetanino demande pour quelle raison le Conseil administratif ne fait pas respecter la loi sur la laïcité approuvée par les Genevois le 10 février dernier et entrée en vigueur le 8 mars. Il mentionne que, le 13 mai, le Tribunal administratif a refusé l'effet suspensif pour les employés de l'administration. Or, il semblerait qu'à ce jour, aucune disposition n'a été prise puisque certains employés de la Commune portent toujours un signe religieux visible sur leur place de travail.

M. Tschudi indique que le Conseil administratif a considéré que la loi devait être appliquée de manière cohérente dans toutes les communes. Il a donc contacté le Conseil d'Etat qui a répondu être en train de rédiger un règlement d'application, comme cela se fait souvent dans de telles situations. Il ajoute que les autres communes attendent également la parution de ce règlement pour prendre des mesures.

Selon **M. Gaetanino**, le Conseil d'Etat ne respecte pas la loi puisque le Tribunal administratif a refusé l'effet suspensif, ce qui implique que la loi doit être appliquée.

M. Tschudi ignore ce qu'il en est exactement puisqu'il n'a pas lu l'argumentaire du Tribunal administratif, mais il rappelle que toutes les communes attendent le règlement d'application.

Mme Tiguemounine a été interpellée par des personnes à mobilité réduite qui regrettent que les places de parking du centre commercial de Meyrin, côté Mairie, soient éloignées des abris pour caddies. Par conséquent, elle demande que, dans la mesure du possible, les places de parking pour les personnes à mobilité réduite soient déplacées à proximité des chariots.

En premier lieu, **M. Tschudi** fait remarquer que le service de l'urbanisme est très sensible à cette problématique, notamment en ce qui concerne la baisse des trottoirs. Quant à la situation évoquée par Mme Tiguemounine, il lui demande de préciser les emplacements concernés pour voir ce qu'il est possible de faire.

M. Boccard aimerait savoir quels seront les impacts de la nouvelle loi sur la culture approuvée par les Genevois le 19 mai dernier sur la politique culturelle de la Commune (spectacles, développement des infrastructures, etc.).

**Séance du 21 mai 2019
tenue en séance ordinaire**

Mme Leuenberger se réjouit du résultat du vote de ce week-end qui implique une reprise du dialogue entre les communes, le Conseil d'Etat et les acteurs culturels en vue de rendre plus cohérente la politique culturelle sur le canton. Il va de soi que les aspects évoqués par M. Boccard seront discutés (qui finance quoi, qui fait quoi, à quel niveau, etc.). Elle ajoute que le message culturel du Conseil d'Etat est attendu au mois de juin pour une consultation avant son adoption par ledit Conseil, message qui posera une première base et indiquera la position du Conseil d'Etat sur la suite des travaux.

M. Boccard revient sur le dramatique évènement survenu sur le parking de la piscine des Vergers. Il signale qu'un lieu de mémoire y a été aménagé par diverses personnes, qui prend de plus en plus d'ampleur et pose problème bien qu'il comprenne sa raison d'être. Aussi aimerait-il savoir comment le Conseil administratif entend gérer cette situation délicate de la manière la plus diplomatique possible.

M. Devaud trouve cette question totalement justifiée et a déjà discuté de cette situation avec le responsable du service de l'environnement, M. Chatelain. Il indique que, d'entente avec la maman du jeune décédé, il a été décidé de planter sur le parking un arbre avec une plaquette en son souvenir.

Quant au lieu de mémoire aménagé par des amis de la victime, il va contacter la maman du jeune et M. Chatelain afin de trouver une solution au plus vite.

Mme Girardet a constaté la présence de barrières en bois peu esthétiques autour des aménagements liés aux zones 30 km/h à différents endroits de Meyrin-village. Elle se demande s'il s'agit d'installations pérennes, ce qu'elle trouverait regrettable.

M. Devaud mentionne que l'aménagement de la place éphémère sur la place de Meyrin-village est en cours de réalisation et note que les barrières devraient être retirées à terme.

Mme Girardet ayant précisé qu'elle parlait des barrières dans les zones 30 km/h, **M. Tschudi** indique qu'une commission a présenté un premier bilan des zones 30 et qu'il attend le rapport final pour déterminer les mesures à prendre. Il ajoute qu'une collaboratrice qui assurait le suivi des zones 30 a quitté l'administration et n'a pas encore été remplacée.

Mme Hayes a constaté que la chaussée de la promenade du Bois-Clair, vers la petite école de la Golette, avait été déformée par les racines des arbres qui ont provoqué des trous dangereux. Comme de nombreux jeunes empruntent ce chemin à vélo et y circulent à grande vitesse, elle se demande s'il ne serait pas possible de sécuriser ce chemin.

M. Devaud annonce qu'il va faire part de cette problématique au responsable de section routes et voirie afin de sécuriser cet endroit.

* * *

14. **Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2019-2020**

a) **Election du/de la président-e**

M. Amato annonce que les Verts sont heureux de présenter la candidature de M. Cornuz qui a déjà été président de cette assemblée en 2015-2016.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Cornuz** est élu **président du Municipal à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

b) **Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e**

M. Serrano annonce que le parti libéral-radical présente la candidature de M. Grognuz, son plus jeune membre.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Grognuz** est élu **1^{er} vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

c) **Election du/de la 2^e vice-président-e**

Au nom du MCG, **Mme Girardet** propose la candidature de M. Frauchiger.

Personne d'autre ne s'annonce et **M. Frauchiger** est élu **2^e vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

d) **Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire**

M. Fabre indique que les socialistes présentent la candidature de leur plus jeune membre, M. Halimi.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Halimi** est élu **1^{er} secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

e) **Election du/de la 2^e secrétaire**

M. Jimenay annonce que le parti démocrate-chrétien a le plaisir de présenter la candidature de M. Squillaci.

Personne d'autre ne présentant sa candidature, **M. Squillaci** est élu **2^e secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

f) **Election d'un-e membre**

M. Hubert indique que l'UDC reconduit la candidature de Mme Schweizer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette place, **Mme Schweizer** est élue **membre à l'unanimité moins 1 abstention.**

[Applaudissements]

M. Tremblet termine la soirée par le discours suivant :

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Une année déjà...

Nous voici arrivé au terme de cette dernière séance sous ma présidence. Avant de la lever et comme le veut la tradition, permettez-moi encore de vous adresser quelques mots.

Une année de présidence qui se voulait proche de la population, c'était mon objectif en la débutant, le 1^{er} juin dernier. A quelques jours de passer le flambeau à Eric, je tire un bilan plus que positif et je suis très fier du devoir accompli.

A côté des neuf séances plénières, de neuf séances du Bureau ainsi que d'une commission de liaison, j'ai été sollicité à 125 reprises afin de représenter votre Conseil auprès des associations et club sportifs de la Commune, d'assister à une manifestation organisée par la Commune ou par d'autres entités cantonales. Pour des raisons d'agendas, car certaines fois plusieurs obligations tombaient en même temps, des raisons professionnelles ou privées, j'ai répondu présent à 63 d'entre elles, allant parfois même jusque bien au-delà des frontières communales, voire à l'étranger, puisque je suis allé soutenir la gym féminine lors de la 1^{ère} du spectacle de la Gymnaestrada à Fribourg et fêter les 45 ans du ski-club à Courmayeur.

**Séance du 21 mai 2019
tenue en séance ordinaire**

Je retiendrai de cette année les riches rencontres et échanges que j'ai pu avoir ainsi que les liens tissés avec certaines associations et qui perdureront bien au-delà de ces douze mois de présidence.

Je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous avez placée en moi et pour m'avoir porté pour la troisième fois à la présidence de ce Conseil. Pour prendre congé, permettez-moi de vous offrir cette petite plante aromatique, labellisée GRTA et issue d'une exploitation agricole bio de Soral (aneth, basilic fin, basilic, origan et thym citronné). Elle vous permettra d'ajuster vos sauces afin de relever comme il se doit vos petits plats, et tous les grands chefs étoilés s'accorderont pour le dire, la sauce fait toute la différence. Et on pourrait bien en dire autant de la politique, non ?

Je souhaite également remercier le Conseil administratif qui m'a, à chaque fois que cela était possible, associé aux manifestations communales, qui m'a chargé à plusieurs reprises de le représenter et qui m'a soutenu dans l'accomplissement de mon devoir.

Enfin, un chaleureux remerciement à l'ensemble de l'administration communale, en particulier au secrétariat général, emmené par le secrétaire général bien sûr, et aux secrétaires qui ont toujours répondu présentes quand j'ai dû faire appel à elles et qui auront grandement facilité ma tâche durant toute cette année.

Il ne me reste plus qu'à féliciter Eric Cornuz pour sa brillante élection et à lui souhaiter autant de bonheur dans l'accomplissement de sa fonction que j'en ai eu moi-même, et c'est avec plaisir que je lui transmettrai le flambeau le 1^{er} juin.

Je vous remercie de votre attention et je lève la séance en vous souhaitant un bon retour chez vous."

(Applaudissement)

* * *

La séance est levée à 23h10/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 juin 2019.

Le 1er secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET